

Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (OPCO EP)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

4 rue du Colonel Driant

75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (OPCO EP)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

4 rue du Colonel Driant
75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil d'Administration de l'association Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité
(OPCO EP)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (OPCO EP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « 1.1 Principes généraux » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application des règlements ANC n°2022-06, ANC n°2023-03 et ANC n°2023-07 qui expose le changement de méthodes comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Charges de formation

Le paragraphe 1.4.3 « Actions de formation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la comptabilisation des dépenses et engagements de formation ainsi que les taux d'annulations probables des engagements de formation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'OPCO EP, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, le caractère raisonnable des estimations retenues, ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 5 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Antoine Labarre

Antoine LABARRE

RAPPORT FINANCIER

Exercice 2025

Conseil d'Administration
du 11/06/2026

Sommaire

CHAPITRE I - PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER	3
CHAPITRE II - COMPTES ANNUELS 2025	22
CHAPITRE III - COMPTE RENDU DU CONTROLE INTERNE	<i>Doc. Non joint</i>
CHAPITRE IV - CERTIFICATION	<i>Doc. Non joint</i>
CHAPITRE V - ÉTATS STATISTIQUES	<i>Doc. Séparé</i>

CHAPITRE – I

PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE CHAPITRE I

INTRODUCTION	5
ACTIVITE	8
✚ Collecte	8
✚ Engagements	9
✚ Résultat de fonctionnement	11
COMPTE DE RESULTAT	14
✚ Résultat de formation	14
✚ Résultat d'activité	15
✚ Résultat financier	15
✚ Résultat exceptionnel	16
✚ Résultat comptable	16
BILAN	18
✚ Actif immobilisé	18
✚ Actif circulant	19
✚ Passif – Situation nette	19
✚ Fonds dédiés	21
✚ Provisions pour risques et charges	21
✚ Dettes	21

Introduction

Les OPCO ont été créés par la loi du 5 septembre 2018, dite « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » dont l'Opco des Entreprises de Proximité (Opco EP), ils sont agréés par arrêté du 29 mars 2019 depuis le 1^{er} avril 2019.

L'Opco EP a été agréé sur la base de l'accord constitutif signé par deux organisations interprofessionnelles d'employeurs (U2P et CPME) et les cinq confédérations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO).

Opco EP représente en 2025, 54 branches professionnelles. Ainsi les entreprises entrant dans le champ d'application de ces 54 branches voient leur collecte reprise dans les comptes annuels de l'Opco EP, également pour les entreprises ne relevant pas d'une Convention Collective Nationale (CCN) ou d'un accord national de branche sur la formation, mais dont l'activité principale relève du champ d'intervention de l'Opco.

À la suite de la perte de leur agrément, les OPCA ont été tenus de procéder à la dévolution de leur patrimoine (actif et passif) au profit des nouveaux OPCO, en fonction des branches professionnelles rattachées à leur périmètre, à partir des comptes annuels certifiés au 31 décembre 2018.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 sont le 7^{ème} exercice comptable de l'Opco EP et sont établis pour retracer l'activité sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

La présentation des comptes 2025 de l'Opco EP s'articule en 2 parties :

- Le rapport de gestion (chapitre I) ;
- Les comptes annuels au 31/12/2025 (chapitre II).

FAITS SIGNIFICATIFS 2025

- Les dispositifs de formation relatifs aux contrats d'apprentissage ont enregistré une baisse de - 8% avec un engagement brut en 2025 de 1 766,6 M€ contre 1 921,0 M€ en 2024 ;
- En 2025, l'aide à l'alternance est reconduite avec un montant revu à la baisse par rapport à 2024 (de 2 000 € à 6 000 € selon les critères, contre 6 000 € pour tous auparavant). Elle est désormais davantage ciblée sur les petites entreprises et prévoit des modalités de versement plus précises, notamment grâce à la proratisation. Ce dispositif concerne les contrats d'apprentissage conclus depuis le 24 février 2025 et est versé uniquement au titre de la première année du contrat, afin de soutenir l'emploi des jeunes ;
- Modification des modalités de versement des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage engagés à compter du 01/07/2025 ;
- Reconduction du dispositif d'appel à projets CFA, pour 10,8 M€ de financements mobilisés ;
- Affectation à la section Alternance du résultat de la section CPF conformément à l'article 2 du décret n° 2018-2019 du 21 décembre 2018 (- 0,2M€) ;
- Le montant de la péréquation Alternance au titre de 2025 s'élève à 931,1 M€ contre 999,0 M€ en 2024 ;
- Le 03 décembre 2025, France Compétences a notifié :
 - La dotation définitive 2025 au titre de l'Alternance pour 315,7 M€ ;
 - La dotation définitive 2025 au titre du PDC-50 pour 117,8 M€.
- Sur la base de ses comptes 2025, un reversement d'excédent de trésorerie (5,1 M€) est à effectuer en 2026 au profit de France Compétences au titre de son activité PDC-50 ;
- En 2025, un changement des modalités d'estimation du Produit Constaté d'Avance (PCA) de la section Volontaire a été mis en œuvre. Cette évolution consiste à prendre en compte, dans l'assiette de calcul, les soldes des adhérents qui représentent 19,5 M€ au 31/12/2025 (soit une variation de - 20,3 M€ par rapport au 31/12/2024) ;

S'agissant des soldes adhérents de la section Volontaire, et à la suite de la consultation de l'avocat, il est retenu que la prescription quinquennale de droit commun prévue à l'Article 2224 du Code Civil a vocation à s'appliquer, cette interprétation étant considérée comme la plus prudente.

En conséquence, en l'absence de demande de remboursement formulée dans un délai de cinq ans, les sommes indûment perçues sont réputées définitivement acquises à Opco EP.

Dans ce contexte, l'évaluation de la mutualisation des comptes adhérents fait apparaître un montant de - 4,9 M€, déterminé par application du délai de prescription de cinq ans courant à compter de la date du dernier versement ou du dernier engagement ;

- La variation des charges de formation de - 80,2 M€ est liée à la révision des taux d'annulation et aux désengagements effectués au cours de l'exercice 2025 (principalement sur les contrats d'apprentissage) ;

- Application depuis 2023, de la Convention triennale d'Objectifs et de Moyens (C.O.M.) datée du 5 décembre 2023 conclue avec l'État pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 avec 10 indicateurs dont 5 communs à l'ensemble des OPCO et 5 spécifiques. Le montant des frais de gestion retenus par la C.O.M. s'élève à 128,8M€ en 2025, ce plafond est respecté par l'Opco EP en 2025 (126,9 M€ réalisés en 2025) ;
- En 2023 l'Opco EP a signé l'acte définitif d'acquisition d'un bien immobilier dit "Le Phare" en Vente en État Futur d'Achèvement (VEFA) situé à Paris 12, pour un prix d'acquisition de 100 M€ HT (soit 120 M€ TTC), dont 80% ont été versés en 2023, 15% en 2024, 2% en 2025. Le solde est en attente de la levée de réserve. Les équipes ont intégré ce site en février 2025, ce qui correspond à la date de mise en service de cet actif ;
- Les comptes annuels 2025 de l'Opco EP sont établis conformément au nouveau Plan Comptable Général applicable à compter du 1er janvier 2025 (règlement ANC n°2022-06), cette première application ayant conduit à des changements de présentation et à des reclassements comptables, sans impact sur le résultat de l'exercice. Ils sont également établis par rapport au règlement ANC n°2023-03.

CHIFFRES CLÉS 2025

- **Des engagements bruts de formation pour 2 158,1 M€** en baisse de -6,9 % par rapport à 2024, cette diminution est principalement liée à la Conventionnelle mais est compensée par une hausse du PDC et à la Volontaire (projets cofinancés) ;
- **Des dotations 2025 émanant de France Compétences pour 433,5 M€ :**
 - 315,7 M€ au titre de l'Alternance ;
 - 117,8 M€ au titre du PDC.
- **Une collecte 2025 de 123,4 M€** contre 110,1 M€ en 2024 qui comprend les cotisations de la masse salariale 2025 (108,8 M€) et la collecte légale en retard des années précédentes (14,5 M€), cotisations reçues du 01/04/2025 au 31/03/2026 ;
- **Un montant de péréquation comptabilisé pour 931,1 M€ ;**
- **Des charges de fonctionnement (nettes de produits) stables s'élevant à 126,9 M€ en 2025 identiques en 2024 ;**
- **Des produits de placements financiers (avant impôts) s'élevant à 14,0 M€** contre 22,4 M€ en 2024, la variation s'expliquant par la baisse continue des taux d'intérêts en 2025 ;
- **Un résultat de l'exercice bénéficiaire de 40,0 M€ ;**
- **Des fonds propres à fin 2025 à hauteur de 583,3 M€.**

Activité

I. COLLECTE

La **collecte 2025** s'élève à **556,8 M€** ventilée comme suit :

En M€	Collecte MS 2025	Collecte retard	Dotation MS 2025	TOTAL
Collectes légales				
Alternance		- 0,1	315,7	315,6
PDC		-	117,8	117,8
CPF		-		-
France COMPÉTENCES		- 0,0		- 0,0
Sous Total	-	- 0,1	433,5	433,4
Collectes supplémentaires				
Volontaire *	23,3			23,3
Conventionnel	85,6	14,6		100,2
Sous Total	108,8	14,6	-	123,5
TOTAL	108,8	14,5	433,5	556,8

123,4

La collecte comprend d'une part la collecte comptabilisée au titre de la masse salariale 2025 (Conventionnelle et Volontaire) pour **108,8 M€** plus la collecte retard comptabilisée au titre des masses salariales des années antérieures reçues après le 01/04/2025 jusqu'au 31/03/2026 pour **14,5 M€**.

La dotation totale s'élève à **433,5 M€** comprenant :

La dotation définitive PDC-50 attribuée par France Compétences s'élève à 117,8 M€ (identique en 2024). Compte tenu des acomptes, le montant restant à percevoir s'élève à 61,5 M€ ;

La contribution Alternance attribuée par France Compétences s'élève à 315,7 M€ (identique en 2024). Compte tenu des acomptes, le montant restant à percevoir s'élève à 32,5 M€.

La collecte a été réalisée auprès de **438 672** entreprises pour celles ayant cotisées au titre de la masse salariale 2025. Cela représente **2 500 442** salariés relevant des entreprises adhérentes.

II. LES ENGAGEMENTS

Le total des engagements bruts de formation 2025 s'élève à **2 158,1 M€**, en diminution de -6.9 % par rapport à 2024 et répartis par section financière de la façon suivante :

	Engagements bruts (M€)				Stagiaires		
	2025	2024	Variation		2025	2024	Variation
Alternance	1 895,4	2 046,5	-7,4%		183 001	195 630	-6,5%
<i>Contrat d'apprentissage</i>	1 766,6	1 921,0	-8,0%		165 000	177 115	-6,8%
<i>Contrat de professionnalisation</i>	105,7	102,6	3,0%		14 859	15 642	-5,0%
<i>Contrat Pro A</i>	8,1	7,4	10,0%		3 142	2 873	9,4%
<i>Dépenses non-éligibles à la péréquation</i>	15,0	15,5	-3,8%				
PDC -50	165,1	137,3	20,3%				
Conventionnel	78,0	102,3	-23,8%		474 383	465 115	2,0%
Volontaire	19,6	31,6	-38,1%				
TOTAL	2 158,1	2 317,8	-6,9%		657 384	660 745	-0,5%

Les dispositifs de l'alternance représentent l'activité principale de l'Opco EP avec un niveau d'engagement de **1 895,4 M€** (-7,4 % par rapport à 2024) avec :

- ✓ Une baisse du volume des engagements sur le dispositif contrat d'apprentissage en 2025 et du nombre d'apprentis (-154,4 M€ / -12 115 apprentis) ;
- ✓ Une hausse des engagements des contrats de professionnalisation mais une baisse du nombre de contrats (+3,1 M€ / -783 contrats) ;
- ✓ L'augmentation des engagements sur les contrats Pro-A (+0.7 M€ / +269 contrats) ;
- ✓ La baisse des dépenses non-éligibles à la péréquation, toujours constituées en majeure partie d'aides aux investissements CFA, pour 10,8 M€ (11,7 M€ à 2024).

Les engagements sur sections hors Alternance, reflète des activités de l'OPCO en matière de Formation Professionnelle Continue :

- ✓ La section PDC-50, liée à la dotation de France Compétences et à l'utilisation de nos fonds propres disponibles, enregistre une hausse de +20,3 % par rapport à 2024, (soit +27,9 M€) ;
- ✓ La diminution de -23,8 % des engagements sur la section conventionnelle par rapport à 2024, (soit -24,3 M€), s'explique par le fait que cette section avait, en 2024, compensé la diminution des engagements PDC ;
- ✓ La section Volontaire enregistre une nette baisse des engagements de -38,1 % par rapport à 2024 (soit -12 M€), principalement liée à la diminution des cofinancements ;
- ✓ 474 383 stagiaires ont ainsi pu être pris en charge, en évolution de +2,0% par rapport à 2024.

Tableau des engagements par branche – K€

Engagements réalisés 2025 - Situation à fin décembre

Branche	Alternance	PDC (-50)	Conventionnel	Volontaire	Total
OPCO EP	1 895 381	165 141	78 002	19 594	2 158 118
Branches de l'artisanat alimentaire	456 799	12 105	1 093	715	470 712
Boulangerie, pâtisserie	320 440	7 098	271	446	328 255
Boucheries	59 471	2 768	696	41	62 977
Pâtisserie	41 230	598	58	112	41 998
Charcuterie	14 244	578	41	64	14 926
Confiserie, chocolaterie	18 742	571	5	18	19 334
Poissonnerie	2 673	493	22	34	3 222
SPP Santé	232 129	23 795	12 355	627	268 906
Pharmacies	114 536	10 736	6 791	415	132 478
Dentistes	67 162	5 429	601	48	73 240
Vétérinaires	14 698	1 541	1 827	37	18 103
Cabinets médicaux	26 728	5 944	3 134	61	35 867
Laboratoires médicaux	9 004	145	2	66	9 217
SPP O.P.M.	30 063	5 527	14 237	101	49 928
Notaires	21 736	4 484	11 633	60	37 914
Huissiers	4 872	610	1 766	18	7 265
Commissaires priseurs	1 168	147	492	1	1 808
Greffiers	341	98	73	14	526
Mandataires	1 937	186	274	7	2 404
Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation	8	2	0	0	10
Branches SPEED	0	18 933	0	0	18 933
Assistants maternels du particulier employeur	0	18 933	0	0	18 933
Salariés du particulier employeur	0	0	0	0	0
Communication graphique et du multimédia	15 742	1 634	3 824	922	22 122
Imprimerie de labeur et industries graphiques	14 456	1 515	3 541	906	20 418
Logistique de communication écrite directe	1 286	119	282	16	1 703
Industries de la sérigraphie et impression numérique	0	0	0	0	0
SPP Expertise	4 517	456	730	294	5 996
Sociétés d'expertises et d'évaluations	3 343	224	16	288	3 871
Experts autos	1 173	232	714	6	2 125
Coiffure	216 890	5 794	4 379	208	227 271
Esthétique, cosmétique et parfumerie	100 980	2 334	1 010	112	104 435
Parfumerie	2 843	24		226	3 093
Immobilier	160 880	8 640	1 271	1 620	172 411
Promotion immobilière	17 071	1 395	39	195	18 699
Détail de l'habillement et des articles textiles	66 125	3 805	301	460	70 691
Détailants en chaussure	13 637	348	105	49	14 139
Maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes	68 452	3 895	18 832	577	91 756
Personnel prestataires de services du secteur tertiaire	130 096	4 749	3 555	1 465	139 865
Entreprises de services à la personne	94 962	5 727	6 930	1 396	109 015
Fleuristes, vente animaux et services	46 909	1 341	107	68	48 425
Installation sans fabrication, yc entretien, rép., dép. de matériel aéraulique, thermique, frigorifique	25 784	1 170	2 298	174	29 426
Architectes	14 990	2 700	2 071	278	20 039
Avocats	21 238	2 165	2 013	56	25 472
Prothésistes dentaires et laboratoire de prothèses dentaires	14 509	492	27	26	15 054
Entreprises de la distribution, logistique et services des énergies de proximité	11 711	328	13	103	12 154
Négoce et prestations de services médico-techniques	11 838	1 448	76	237	13 598
Miroiterie, transformation et négoce du verre	3 185	304	48	163	3 701
Gardiens, concierges	785	3 898	192	2	4 878
Assainissement et maintenance industrielle	3 468	361	31	102	3 964
Librairie	4 492	277	153	44	4 965
Remontées mécaniques et domaines skiables	2 204	56	39	637	2 937
Services funéraires	2 650	767	60	106	3 584
Mareyeurs-expéditeurs	1 958	268	144	33	2 404
Répartition pharmaceutique	2 539	90	14	98	2 742
Désinfection, désinsectisation, dératisation	2 769	338	1	36	3 143
Personnels des structures associatives cynégétiques	724	103	150	5	982
Taxis	1 102	676	2	10	1 790
Agences de recherche privées	0	0	0	0	0
INTERPRO	100 560	4 840	1 901	8 450	115 751
Projets territoriaux (enveloppe mutualisée BDPT PCRH)		6 496			6 496
Projets OPCO (enveloppes mutualisées) et FSE *		17 498			17 498
Enveloppes FP Actions collectives ACM		329			329
Enveloppe mutualisation des branches		20 034			20 034
Eng Investissement CFA	10 780				10 780

III. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement (net de produits) est stable en 2025 à -126,9 M€ contre -126,9 M€ en 2024.

Les principaux postes constituant les charges de fonctionnement sont :

- Les **charges de personnel** (charges sociales incluses) s'élèvent à **-84,5 M€** contre -84,3 M€ en 2024, en hausse de **+0,2 M€ (+0,3 %)**. Cette variation est liée principalement :
 - ✓ A l'application de la réforme du Plan Comptable Général 2025, la reprise des avantages en nature et le retraitement des indemnités prévoyance sont dorénavant comptabilisés en charges de personnels (en 2024, elles l'étaient en Transferts de charges) -1 M€ ;
 - ✓ Au retraitement des montants initialement en sous-traitance, et relatifs aux dépenses à destination des collaborateurs +0,4 M€ ;
 - ✓ À la conclusion d'un accord Prime médaille du travail en 2025 +0,3 M€ ;
 - ✓ Au versement au CSE +0,5 M€ dont une subvention exceptionnelle de +0,4 M€ (0,8 M€ en 2025 contre 0,4 M€ en 2024).

L'effectif au 31/12/2025 est en hausse de +1,37 %, s'établissant à 1 113 salariés contre 1 098 au 31/12/2024, avec notamment une augmentation du nombre de contrats à durée déterminée et de contrats d'apprentissage (+18).

- Les **achats et charges externes**, s'élèvent à **-25,6 M€** (contre -28,5 M€ en 2024), soit une baisse de -2,9 M€ (- 10%), s'expliquant principalement par les éléments suivants :
 - ✓ Le retraitement des montants affectés en 2024 en poste sous-traitance, devant être ventilés en 2025 en compte par nature de charge -1,1 M€ (-0,4 M€ en Frais de personnel et -0,7 M€ en Autres charges) ;
 - ✓ La résiliation de plusieurs baux immobiliers (notamment les sites parisiens de Valmy, des Ardennes et de Marseille Prado) entraînant une diminution des loyers et charges locatives de -1,2 M€ ;
 - ✓ La résiliation de contrats dans le cadre de la mise en conformité avec les appels d'offres et marchés publics, notamment pour les postes énergie, copieurs, téléphonie et affranchissement, pour -0,7 M€ ;
Cette baisse est partiellement compensée par la mise en place de nouveaux contrats, sécurité, prestation d'accueil, notamment sur le site du Phare ainsi que pour les prestations de destruction et d'archivage +0,9 M€ ;
 - ✓ La baisse des honoraires pour -0,9 M€, notamment sur les accompagnements audit RH ou conseils en stratégie ;
 - ✓ La hausse sur les postes d'achat de base de données ou de cotisations et frais de recrutement +0,3 M€ ;
 - ✓ L'opération de renouvellement de la flotte téléphone et casque réalisé en 2024 -0,2 M€.

▪ Les **dotations aux amortissements et provisions pour risques et charges, nettes de reprises**, pour **-7,6 M€** (contre -14,9 M€ en 2024), dont principalement :

- ✓ -7,8 M€ de dotations aux amortissements (contre -7,1 M€ en 2024), cette hausse est principalement liée à la mise en service du site dit “ le Phare ” ;
- ✓ +0,2 M€ de reprise sur provisions pour risques et charges (contre -8,1 M€ en 2024), essentiellement liée à la provision pour indemnités de départ en retraite :

- -1,0 M€ de dotation consécutive à la demande de remboursement formulée auprès de CARDIF au titre des indemnités de départ à la retraite versées par l'Opco EP en 2025, laquelle vient réduire la couverture de l'engagement retraite (contre -5,3 M€ en 2024, correspondant aux remboursements portant sur la période 2021-2024) ;

Il est à noter que le remboursement de 1,0 M€ de CARDIF a été comptabilisé simultanément en **Autres produits**, rendant son impact sur le compte de résultat nul ;

- +1,2 M€ de reprise de provisions relatives aux charges salariales et aux litiges.

Il est à noter que le poste **Reprises de provisions pour risques et charges** a fait l'objet d'un retraitement de la position au 31/12/2024, à hauteur de 7 M€, correspondant aux montants initialement comptabilisés en **Transferts de charges** en 2024.

Ce reclassement résulte de la suppression de ce poste dans le cadre de la réforme du Plan Comptable Général 2025.

Le montant 2024 de +7 M€ se décomposait comme suit :

- +5,3 M€ au titre des remboursements par l'assureur CARDIF des indemnités de départ à la retraite versées aux salariés pour la période de 2021 à 2024 ;
- +0,2 M€ correspondant aux taxes afférentes au site immobilier « Le Phare », restées à la charge du vendeur (en contrepartie du poste **Impôts et taxes**) ;
- +0,4 M€ de Conventionnelles de branches +0,4 M€ de frais de gestion de collecte ;

À compter de 2025, les produits relevant de cette typologie sont comptabilisés en **Autres Produits**.

- +0,7 M€ transferts de charges liés au Social (avantage en nature lié aux véhicules revalorisé en 2024, indemnité prévoyance) ;

À compter de 2025, les montants de cette nature sont désormais comptabilisés en **Charges de personnel**.

- Dans le cadre de la réforme du Plan Comptable Général 2025, les montants précédemment enregistrés en 2024 au compte 675 (Valeur Nette Comptable des actifs immobiliers) pour un total de 4 K€, ainsi qu'au compte 687 (Dotations aux amortissements et provisions à caractère exceptionnel) relatifs aux mises au rebut, ont été reclassés en 2025 au compte **652 Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées**, pour un montant total de -1,1 M€.

En 2025, ce compte est constitué principalement des sorties d'immobilisation incorporelles (logiciels).

- Les **impôts et taxes** (hors Impôt sur les sociétés), pour **-1,6 M€** (contre -1,6 M€ en 2024) ; ce poste est réparti en :
 - ✓ Taxe foncière -0,6 M€, taxe sur les bureaux -0,2 M€, taxe sur les véhicules de société -0,1 M€ ; il est à noter la suppression de la taxe d'habitation à la suite de la Loi de Finance 2025 (-0,1 M€ en 2024), soit au total -0,9 M€ en 2025 (contre -0,8 M€ en 2024) ;
 - ✓ Contribution Effort construction -0,2 M€, taxe FPC -0,6 M€, et taxe AGEFIPH +0,1 M€, soit au total -0,7 M€ (contre -0,8 M€ en 2024), taxes assises sur les salaires.

- Les **subventions de fonctionnement sur projets cofinancés**, pour **+1,2M€ de produits** (contre +1,5 M€ en 2024, ces produits résultent principalement de la prise en charge des frais de structure d'Opco EP inhérents au déploiement de subventions destinées à financer des actions de formation. Ils représentent en moyenne entre 3 et 7 % du montant des subventions attribuées ;

- Les **autres charges** ont augmenté de 47 % (-9,6 M€ en 2025 contre -6,5 M€ en 2024) soit une variation de +3,1 M€ notamment due :
 - ✓ Au retraitement des montants affectés en 2024 en poste sous-traitance, devant être retraités en 2025 en compte par nature de charge +1,0 M€ sur les Observatoires et Conventionnelles de branches ;
 - ✓ A la réforme du Plan Comptable Général 2025, certaines opérations comptables comptabilisées en 2024 en résultat exceptionnel, sont comptabilisées en 2025 en autres charges, comme les indemnités pour résiliation anticipée de contrats, des pénalités : impact +0,5 M€ ;
 - ✓ +1,3 M€ d'augmentation sur le poste redevance licences, logiciel, la majorité des contrats depuis 2024 passant par l'UGAP, entraînant un coût supplémentaire lié à la commission de près de 10 à 15 %, et de nouvelles licences sur 2025 ;
 - ✓ +0,3 M€ sur les frais de l'APNI (1,2 M€ en 2025 contre 0,9 M€ en 2024) ;

- Les **autres produits**, présentent un solde de 1,9 M€ en 2025 contre 0,3 M€ en 2024, soit une variation de +1,6 M€, notamment due aux éléments suivants :
 - ✓ Suite la réforme du Plan Comptable Général 2025, au retraitement du poste **Transferts de charges** pour +1,7 M€ répartis comme suit :
 - +1,0 M€ de remboursement reçu de l'assureur CARDIF au titre des indemnités départ à la retraite versées aux salariés pour l'année 2025 ;
 - +0,2 M€ de remboursement reçu de l'assureur ARIAL au titre des indemnités CET ;
 - +0,5 M€ au titre des frais de Gestion sur les versements volontaires et de la conventionnelle de branche ;
 - ✓ À la baisse pour -0,05 M€ des frais de gestion refacturés par l'Opco EP, à l'APNI et pour le Dialogue social (en lien avec la baisse du taux de frais passant de 1,5 % à 1,01 %) et autres régularisations constatées pour -0,05 M€.

Compte de Résultat

Les comptes sont présentés sous forme de résultats intermédiaires pour permettre l'analyse économique. Ils sont de 5 types :

- I Le résultat de formation
- II Le résultat d'activité
- III Le résultat financier
- IV Le résultat exceptionnel
- V Le résultat comptable

I. RESULTAT DE FORMATION

Le **résultat de formation** est constitué par différence entre les produits de formation et les charges de formation. Il est **bénéficiaire** de **155,3 M€** au 31/12/2025, contre un résultat bénéficiaire de 133,6 M€ au 31/12/2024.

Les **produits de formation s'élèvent à 1 507,4 M€** et sont composés de :

- La collecte pour **556,8 M€** incluant la cotisation brute sur masse salariale 2025 reçue au 31/03/2026 et de la collecte retard au titre de masse salariale antérieure ;
- La péréquation pour **931,1 M€** sur l'Alternance ;
- Les subventions de formation pour **14,0 M€** correspondent principalement aux cofinancements obtenus par les régions, France Travail et les ministères ;
- Les produits divers pour **5,5 M€**, concernant : le transfert des fonds section CPF vers l'Alternance ; **0,2 M€**, sans impact sur le résultat global de l'exercice, et la mutualisation des comptes adhérents pour **5,3 M€**.

Dans les **charges de formation de 1 352,1 M€** sont inclus :

- Les coûts des actions de formation pour **1 334,7 M€** ;
- La dotation nette investissements CFA pour **8,3 M€** ;
 - Attribution appel à projets 2025 pour 10,8 M€ avec une annulation probable (taux 15 %) de -1,6 M€ soit **9,2 M€** net ;
 - Des compléments d'annulations sur projets antérieurs pour **-0,9 M€** ;
- Le reversement à France Compétences pour excédents de trésorerie PDC pour **5,1 M€** ;
- Les autres charges de formation pour **4,0 M€** dont la régularisation de produits 2021 sur les apprentis sans contrat pour 3,6 M€ et dont 0,4 M€ en divers.

II. RESULTAT D'ACTIVITE

Le **résultat d'activité** se compose du résultat de formation et du résultat de fonctionnement (produits de fonctionnement auxquels on déduit les charges de fonctionnement).

- Les **produits de fonctionnement** s'élèvent à **5,2 M€** :
Ils sont constitués notamment de subventions **pour 1,2 M€**, des Autres produits pour **1,9 M€** (dont 1,0 M€ de remboursement d'indemnités retraite de la CARDIF dans le cadre du contrat de couverture et dont 0,2 M€ de remboursement d'indemnités CET auprès d'ARIAL, que l'on retrouve en contrepartie en dotation complémentaire au titre de la provision retraite au 31/12/2025), et de reprises de provisions pour risques et charges pour **2,1 M€**.
- Les **charges de fonctionnement** s'élèvent à **132,1 M€** :
Elles comprennent les **achats, charges externes, charges de personnel, dotations aux amortissements et provisions** correspondant aux frais de gestion mis en œuvre pour réaliser l'activité de 2025.
- Le **Résultat de Fonctionnement** (Produits moins Charges) s'élève à **-126,9 M€** :
Cela correspond au résultat qui doit s'inscrire dans le respect de la Convention d'Objectifs et de Moyens 2023-2025. Ce résultat n'intègre pas les charges financières, les charges exceptionnelles et l'impôt sur les sociétés.
- Le **Résultat d'Activité** (Résultat de formation moins Résultat de fonctionnement) est **bénéficiaire de 28,5 M€**, contre un résultat bénéficiaire de 6,7 M€ au 31/12/2024.

Total des produits de formation (I)	1 507 453 852
Total des charges de formation (II)	1 352 095 407
Résultat de formation (I-II)	155 358 445
Total des produits de fonctionnement (III)	5 203 904
Total des charges de fonctionnement (V)	132 073 367
Résultat de fonctionnement (III-IV)	-126 869 463
Résultat d'activité (I-II+III-IV)	28 488 982

III. RESULTAT FINANCIER

Le **résultat financier** s'élève à **14 M€** contre 22,4 M€ au 31/12/2024.

Les produits de 2025 correspondent majoritairement à des intérêts sur placements à court terme (CAT) et sur livrets (CSL), ainsi qu'aux intérêts créditeurs sur comptes courants.

Ils représentent une rémunération moyenne de 2,30 % sur les disponibilités, livret et CAT d'Opco EP contre 4,13 % en 2024.

A la suite des baisses successives de la Banque Centrale Européenne (BCE) des taux d'intérêt sur l'année 2025, le rendement des encours est en deçà du fait :

- d'un taux d'intérêt moyen annuel 2025 inférieur au taux d'intérêt moyen annuel 2024 ;
- d'une baisse des taux de placement à court terme (CAT/CSL) ouverts en janvier 2025.

Les produits financiers générés par les livrets et les comptes courants dans un premier temps sont centralisés dans notre section « Moyens Communs » afin d'en assurer un meilleur suivi.

Dans un second temps, ils sont ventilés aux dispositifs de formation qui ont permis leurs générations.

Les sections qui ne disposent pas de capitaux propres sont exclues de cette répartition. Ainsi seules les sections PDC, Conventionnelle et Volontaire bénéficient de cette répartition.

Les CAT sont ouverts directement sur les dispositifs de formation, les produits financiers qu'ils génèrent ne font donc pas l'objet d'une ventilation puisqu'ils sont encaissés directement sur le dispositif concerné.

Enfin, dans le cadre des activités non lucratives des personnes morales, Opco EP s'est acquitté d'impôts sur les produits financiers au titre de la rémunération perçue sur ses comptes courants et placements pour **2,6 M€** (imposition à 24 % ou 10 % sur les CAT), contre 2,3 M€ en 2024.

IV. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le **résultat exceptionnel** est de **0,07 M€ en 2025**, contre -0.9 M€ en 2024.

La réforme du PCG 2025 a simplifié la présentation du résultat exceptionnel et en a donné une définition plus stricte : le résultat exceptionnel sera limité aux produits et charges qui résultent d'un événement majeur et inhabituel.

Le résultat exceptionnel de 2025 est constitué essentiellement des reversements de mandataires judiciaires pour des collectes sur exercices antérieurs.

V. RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE

Le résultat comptable Opco EP de l'exercice est bénéficiaire à hauteur de **40,0 M€ au 31/12/2025** contre 25,9 M€ au 31/12/2024.

Tableau de comparaison 2025/2024 des résultats par section

En M€	2025	2024	Variation
Alternance	-	-	-
PDC	- 26,2	2,0	- 28,2
Conventionnel	41,3	28,6	12,7
Volontaire	24,8	- 4,8	29,6
CPF	-	-	-
Total	40,0	25,9	14,1

Le résultat du PDC enregistre une variation de -28,2 M€, principalement imputable à la diminution du résultat de la formation -24,6 M€, sous l'effet conjugué d'une hausse des charges (+19,8 M€) et de reversements d'excédents (+5,1 M€). Le résultat de fonctionnement contribue également à cette évolution, à hauteur de -2,9 M€.

Le résultat de la section Conventionnelle s'établit à +41,3 M€, en hausse de +12,7 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des charges de formation (-19,9 M€), partiellement compensée par le recul des produits financiers (-6,7 M€).

Le résultat de la section Volontaire s'établit à +24,8 M€, en progression de +29,6 M€ par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des charges de formation (-10,8 M€) ainsi que par l'augmentation des produits de formations pour 20M€. Cette augmentation résulte principalement de :

- La pratique d'une mutualisation des comptes adhérents non mouvementés depuis 5 ans (Prescription quinquennale engendrant un impact de 5M€ sur le solde du PCA)
- Un changement des modalités d'évaluation sur le solde du PCA comptabilisé au 31/12/2025. En effet, désormais, le PCA est basé sur les soldes des comptes adhérents net de mutualisation, en remplacement d'une approche basée sur la collecte non engagée (impact de 20M€ sur le solde du PCA)

Ces changements conduisent à une reprise partielle du PCA antérieurement constituée, générant un produit non récurrent sur l'exercice, sans incidence sur la trésorerie.

Le résultat du CPF de 0,2 M€ a été affecté à la section Alternance conformément à l'article 2 du décret n°2018-2019 du 21 décembre 2018.

Bilan

I. ACTIF IMMOBILISE

L'actif immobilisé net s'élève à **159,7 M€** en 2025 (Brut : 232,5 M€ - Amortissements : 72,8 M€) contre 155,4 M€ en 2024.

Il est à noter que, sur l'exercice 2025, la base brute :

A augmenté de **13,3 M€** dont :

- 4,5 M€ d'acquisitions et développements de logiciels ;
- 6,4 M€ d'acquisitions et travaux immobiliers (dont 5,6 M€ relatifs à l'acquisition du bien immobilier « Le Phare » à Paris 12e) ;
- 0,8 M€ de mobilier (dont 0,6 M€ pour l'aménagement du « Phare » à Paris 12e)
- 1,6 M€ de matériel informatique.

A diminué de **3,3 M€**, faisant suite à la résiliation de certains baux -0,8 M€ (notamment celui du site Rue Hélène, Paris 10^e), ayant généré la sortie des immobilisations et à la sortie de certains logiciels informatiques pour -2,5 M€.

Les amortissements ont évolué de 5,7 M€ (72,8 M€ en 2025 contre 67,1 M€ en 2024), variation due en partie à la mise en service de l'immeuble « Le Phare » Paris 12^e, à compter de la date d'emménagement des collaborateurs le 17 février 2025 (1,9 M€).

en €

IMMOBILISATIONS	VALEURS BRUTES				
	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	variation	31/12/2025
Incorporelles	45 055 617	4 488 336	- 2 519 313	1 969 023	47 024 640
Corporelles	176 000 470	8 778 903	- 658 542	8 120 361	184 120 831
Financières	1 519 232	29 812	- 137 760	- 107 948	1 411 285
TOTAL	222 575 319	13 297 051	- 3 315 615	9 981 436	232 556 755

IMMOBILISATIONS	AMORTISSEMENTS				
	31/12/2024	Dotations	Reprises	variation	31/12/2025
Incorporelles	- 33 815 652	- 4 594 739	2 488 566	- 2 106 173	- 35 921 826
Corporelles	- 33 321 613	- 4 228 331	657 947	- 3 570 385	- 36 891 998
TOTAL	- 67 137 265	- 8 823 070	3 146 512	- 5 676 558	- 72 813 824

ACTIF IMMOBILISE NET	155 438 053	159 742 932
-----------------------------	--------------------	--------------------

II. ACTIF CIRCULANT

Il est de **1 758,1 M€** contre 2 146,0 M€ au 31/12/2024, et se compose comme suit :

Actif Circulant	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%	
France Compétences	1 173,6	1 489,3	- 315,7	-21%	(1)
Créances sur autres subventions	14,3	11,4	2,8	25%	
Adhérents et comptes rattachés	102,6	102,1	0,4	0%	(2)
État	27,3	33,2	- 5,9	-18%	(3)
Autres créances	1,6	0,4	1,2	292%	(4)
Valeurs mobilières de placement	350,0	350,3	- 0,3	0%	(5)
Disponibilités	87,4	157,1	- 69,8	-44%	(6)
Charges constatées d'avance	1,3	2,1	- 0,8	-37%	
Total	1 758,1	2 146,0	- 387,9	-18%	

(1) Subventions, dotations et péréquations issues de France Compétences

(2) Correspondant à la "collecte à recevoir"

(3) Dont Tva sur FNP 19,2 M€ (contre 26,5 M€ en 2024) + 7,1M€ de crédit de TVA à récupérer (contre 6,1M€ en 2024)

(4) Avance APNI 1,0M€ + SATD en cours 0,1 M€ + Avoir fournisseurs 0,4 M€+ divers 0,1 M€

(5) Placement des Comptes Sur Livrets (CSL) et Comptes A Terme (CAT)

(6) Disponibilités en baisse suite au changement de modalités de versements des dotations PDC

III. PASSIF : SITUATION NETTE

La situation nette de l'Opco EP est de **583,3 M€**, contre 543,2 M€ au 31/12/2024.

Elle est répartie comme suit :

Situation Nette en M€	2025	2024	Variation
Alternance	-	-	-
PDC	18,0	44,1	- 26,1
Conventionnel	405,8	364,5	41,3
Volontaire	159,5	134,6	24,9
Moyens Communs	-	-	-
CPF	-	-	-
France COMPETENCES	-	-	-
TOTAL	583,3	543,2	40,1

Il est à noter que la section France Compétences n'a pas de capitaux propres car elle sert exclusivement pour les reversements de collecte. Pour ce qui est de la section des moyens communs, elle ne dispose plus de capitaux propres depuis leurs ventilations au profit de l'Alternance en 2023.

Répartition des fonds propres du Conventionnel par branche – K€

Branches	Fonds Propres conv au 31/12/2024	Fonds Propres conv au 31/12/2025
Branches de l'artisanat alimentaire	3 304	4 010
Boucheries	3 304	4 010
SPP Santé	126 237	147 167
Pharmacies	31 172	37 429
Dentistes	41 932	51 100
Vétérinaires	15 713	18 873
Cabinets médicaux	37 419	39 764
Laboratoires médicaux	-	1
SPP O.P.M.	45 761	42 113
Notaires	41 515	38 320
Huissiers	1 257	436
Commissaires priseurs	1 267	1 257
Greffiers	348	438
Mandataires	1 372	1 661
Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation		1
Communication graphique et du multimédia	9 590	8 110
Imprimerie de labeur et industries graphiques, sérigraphie	7 900	6 200
Routage	1 689	1 910
SPP Expertise	1 481	1 840
Experts autos	1 481	1 840
Coiffure	25 371	27 192
Esthétique, cosmétique et parfumerie	5 803	7 186
Immobilier	18 242	22 231
Détaillants en chaussure	970	1 120
Personnel prestataires de services du secteur tertiaire	10 031	11 579
Services à la personne	13 109	19 604
SDLM	48 030	51 885
Fleuristes, vente animaux et services	1 904	2 227
Froid	1 832	2 113
Prothésistes dentaires et laboratoire de prothèses dentaires	1 218	1 495
Juridique (avocats)	16 699	19 612
Architectes	20 076	25 917
Gardiens, concierges	4 462	5 340
Librairie	248	227
Mareyeurs-expéditeurs	604	699
Personnels des structures associatives cynégétiques	40	123
INTERPRO	9 457	4 016
OPCO EP	364 470	405 807

IV. FONDS DEDIES

Les fonds dédiés sont à néant en 2025, à l'identique en 2024. Ils correspondent aux cofinancements restants à engager.

V. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

Les provisions pour risques s'élèvent à **2,9 M€**, contre 4,0 M€ au 31/12/2024.

Elles correspondent aux provisions pour risques sociaux à hauteur de 1,7 M€ et aux autres provisions pour risques, à hauteur de 1,2 M€, relatives à des organismes de formation (0,3 M€) et à des fournisseurs fonctionnement (0,9 M€).

Les provisions pour charges de **25,5 M€** (contre 24,6 M€ en 2024) correspondent à la provision de l'indemnité retraite. La hausse de la provision s'explique principalement par le remboursement partiel de la couverture souscrite auprès de la CARDIF à hauteur de 1 M€. En parallèle, le remboursement est comptabilisé en Autres produits, l'ensemble de l'opération est donc sans impact sur le compte de résultat 2025.

VI. DETTES

Les dettes de **1 306,1 M€** (contre 1 729,6 M€ au 31/12/2024) se composent comme suit :

EN M€

DETTES	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%	
France Compétences	6,9	1,8	5,1	282%	(1)
Dettes Fournisseurs	9,2	7,1	2,0	29%	(2)
Dettes formations et Charges à payer	1 218,7	1 621,2	-402,5	-25%	(3)
Dettes fiscales et sociales	30,8	35,4	-4,6	-13%	(4)
Dettes sur immobilisations	4,6	1,3	3,3	251%	(5)
Autres dettes	21,7	22,8	-1,1	-5%	(6)
Produits constatés d'avance	14,2	39,8	-25,6	-64%	(7)
Total	1 306,1	1 729,6	- 423,4	-24%	

(1) Collectes à reverser à France Compétences dont excédent de trésorerie (5,1M€)

(2) Dettes fournisseurs fonctionnement et formation (optimisation règlements en fin d'année)

(3) Dettes sur les adhérents (y compris charges à payer baisse de 402 M€)

(4) TVA sur CAR +0,1 M€ ; +0,5M€ sur IS et TVS ; -3,1M€ Cotisation Urssaf 12/2025 réglée au 31/12 ; -2,4M€ provision prime en 2024

(5) Dont 3,6 M€ solde à payer sur l'achat de l'immeuble Le Phare en attente de la levée de réserve

(6) Autres dettes dont :

11,8 M€ subventions CFA
 6,8 M€ subventions à reverser(FNE 2021 ...)
 1,2 M€ CNSA / Opco Santé à reverser
 0,5 M€ Dialogue Social à reverser
 1,4 M€ autres

(7) Produits constatés d'avances au titre des versements volontaire (impact changement évaluation)

CHAPITRE II

COMPTES ANNUELS 2025

SOMMAIRE CHAPITRE II**COMPTES GLOBAUX 26**

 Bilan Global	26
 Compte de Résultat Global	27

COMPTES PAR SECTION 28

 Bilan par section	29
 Compte de Résultat par section	30
 Glossaire	31
 Bilan & Compte de Résultat ALTERNANCE	38
 Bilan & Compte de Résultat PLAN DE COMPETENCES	40
 Bilan & Compte de Résultat CONVENTIONNEL	42
 Bilan & Compte de Résultat VOLONTAIRE	44
 Bilan MOYENS COMMUNS	46
 Bilan & Compte de Résultat CPF	47
 Bilan & Compte de Résultat FRANCE COMPETENCES	49

ANNEXES AUX COMPTES**51****1- Principes, Règles et Méthodes Comptables**

1.1. Principes généraux	52
1.2. Présentation de l'Opco EP	53
1.3. Événements significatifs de l'exercice	54
1.4. Méthodes comptables	59

2- Explication des postes du bilan et compte de résultat

2.1. Immobilisations incorporelles et amortissements	63
2.2. Immobilisations corporelles et amortissements	64
2.3. Immobilisations financières	65
2.4. Valeurs mobilières de placement	65
2.5. Créances - État des échéances à la clôture	66
2.6. Disponibilités	66
2.7. Dettes - État des échéances à la clôture	66
2.8. Fonds propres et provisions pour formation et EFF	67
2.9. Produits et charges exceptionnels	75

3- Autres informations

3.1. Effectif	76
3.2. Engagements « hors bilan »	76
3.3. Commissaires aux comptes	76
3.4. Calcul des disponibilités excédentaires	76
3.5. Indicateurs de performance et de solvabilité	79

COMPTES GLOBAUX 2025

BILAN GLOBAL

	Actif	12/2025			12/2024	Passif	12/2025	12/2024	
		Brut	Amort/Provision	Net					
	Actif immobilisé					Fonds propres			
34a	Immobilisations incorporelles	47 024 642	35 921 826	11 102 816	11 239 964	Fonds associatifs sans droits de reprise	385 945 877	385 945 877	48
34b	Immobilisations corporelles	184 120 831	36 891 998	147 228 833	142 678 856	Réserves	0	0	49
34c	Immobilisations financières	1 411 285	0	1 411 285	1 519 232	Report à nouveau	157 308 369	131 418 420	50
						Résultat de l'exercice	40 004 272	25 889 949	51
						Subventions d'investissements	0	0	52
	Total actif immobilisé (Total I)	232 556 758	72 813 824	159 742 934	155 438 053	Total fonds propres (Total I)	583 258 517	543 254 245	
	Actif circulant					Fonds dédiés			
						Fonds dédiés	0	0	53
37	France Compétences	1 173 632 711	0	1 173 632 711	1 489 306 466	Total fonds dédiés (II)	0	0	
						Provisions pour risques			
38	Créances sur autres subventions	14 287 073	0	14 287 073	11 449 395	Provisions pour risques	2 904 429	3 998 254	54
						Provisions pour charges	25 518 389	24 614 349	55
39	Adhérents et comptes rattachés	102 554 393	0	102 554 393	102 114 038	Provisions pour risques (Total III)	28 422 819	28 612 603	
						Dettes			
40	État	27 251 570	0	27 251 570	33 193 096	France Compétences	6 934 865	1 820 105	56
						Dettes financières (dont soldes créditeurs de banque)	30	30	57
	Autres créances :					Adhérents et comptes rattachés	1 218 653 259	1 621 189 166	58
41	- Transfert et attributions	0	0	0	0	Dettes Fournisseurs	9 173 083	7 137 665	59
42	- Autres	1 642 685	0	1 642 685	419 470	Dettes fiscales et sociales	30 843 652	35 439 348	60
43	Charges constatées d'avance	1 325 722	0	1 325 722	2 107 361	Dettes sur immobilisations	4 624 382	1 317 025	61
						Autres dettes	21 698 874	22 848 678	62
44	Valeurs mobilières de placement	350 000 390	0	350 000 390	350 254 467				
45	Disponibilités	87 371 785	0	87 371 785	157 148 744	Produits constatés d'avance	14 199 783	39 812 224	66
	Total actif circulant (Total II)	1 758 066 330	0	1 758 066 330	2 145 993 036	Total Dettes (Total IV)	1 306 127 928	1 729 564 241	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	1 990 623 087	72 813 824	1 917 809 264	2 301 431 089	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 917 809 264	2 301 431 089	

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

	Compte de Résultat	12/2025	12/2024	Variation	%
	Produits de formation				
	Concours de France Compétences				
1	- au titre des collectes légales	433 370 437	433 334 333	36 104	0%
2	- au titre de la péréquation	931 123 663	999 049 786	-67 926 123	-7%
3	Contribution supplémentaires	123 455 301	110 334 520	13 120 781	12%
4	Subventions de formation				
4a	- Fonds social européen (FSE)	4 584 678	-116 012	4 700 690	-4052%
4b	- Aides de l'Etat	2 847 004	3 082 201	-235 196	-8%
4c	- Aides des régions et autres collectivités locales	6 576 143	10 855 666	-4 279 523	-39%
5	Transfert de France Compétences	0	0	0	
	Produits divers de gestion courante				
6	- Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	
6b	- Transferts de charges métier	0	0	0	
7	- Autres	5 496 626	565 995	4 930 631	871%
	Reprises de provisions			0	
8	- Formation (dont accompagnement tutorial)	0	0	0	
9	- Reversement France Compétences	0	0	0	
	Total des produits de formation (I)	1 507 453 852	1 557 106 489	-49 652 637	-3%
	Charges de formation				
	CHARGES DE FORMATION				
10	- Coûts des actions de formation	1 334 703 778	1 414 952 555	-80 248 777	-6%
10b	- Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	
11	- Fonctionnement des CFA, Reversement Apprentissage	8 263 768	8 200 349	63 419	1%
12	- Reversement Collecte France Compétences-CIF	-12 239	-41 241	29 002	-70%
13	Reversement France Compétences pour excédents financiers	5 126 999	0	5 126 999	
14	Reports en fonds dédiés	0	0	0	
15	Autres charges de formation	4 013 101	412 324	3 600 777	873%
	Total des charges de formation	1 352 095 407	1 423 523 987	-71 428 580	-5%
	Résultat de formation (I-II)	155 358 446	133 582 502	21 775 944	16%
	Produits de fonctionnement (III)				
16	Subvention de fonctionnement	1 206 504	1 533 910	-327 405	-21%
17	Reprises de provisions pour risques et charges	2 106 087	8 341 600	-6 235 513	-75%
18	Produits des cessions d'immobilisations incorp et corp	800	0	800	
19	Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	
20	Autres produits	1 890 512	285 813	1 604 699	561%
	Total des produits de fonctionnement (III)	5 203 904	10 161 323	-4 957 419	-49%
	Charges de fonctionnement (V)				
21	Achats et autres charges externes	25 631 934	28 447 366	-2 815 432	-10%
22	Impôts et taxes	1 571 902	1 620 060	-48 159	-3%
23	Charges de personnel	84 505 609	84 253 304	252 305	0%
24	Dotations aux amortissements et aux provisions	9 718 539	16 216 207	-6 497 668	-40%
25	Valeurs comptables des immobilisations incorp et corp cédées	1 052 178	0	1 052 178	
26	Reports en fonds dédiés	0	0	0	
27	Autres charges	9 593 206	6 506 236	3 086 970	47%
	Total des charges de fonctionnement (V)	132 073 367	137 043 174	-4 969 806	-4%
	Résultat de fonctionnement (III-IV)	-126 869 463	-126 881 851	12 388	0%
	Résultat d'activité (I-II+III-IV)	28 488 982	6 700 651	21 788 331	325%
28	Produits financiers (V)	14 013 318	22 386 097	-8 372 779	-37%
29	Charges financières (VI)	664	5	659	13107%
	Résultat financier (V-VI)	14 012 654	22 386 092	-8 373 438	-37%
30	Produits exceptionnels (VII)	72 144	119 868	-47 724	-40%
31	Charges exceptionnelles (VIII)	3 276	1 028 926	-1 025 650	-100%
	Résultat Exceptionnel (VII-VIII)	68 868	-909 059	977 926	-108%
32	Impôt sur les sociétés (IX)	2 566 232	2 287 735	278 497	12%
33	Résultat de l'exercice (I-II+III-IV+V+VI+VII-VIII-IX)	40 004 272	25 889 949	14 114 323	55%

COMPTES 2025 PAR SECTION

BILAN PAR SECTION

		2025							2 024	
		ALT	PDC	CONV	VOL	MOYENS COMMUNS	CPF	FRANCE COMPETENCES		TOTAL
ACTIF										
34	Immobilisations brutes	0	0	0	0	232 556 758	0	0	232 556 758	222 575 319
34a	immo incorp	0	0	0	0	47 024 642	0	0	47 024 642	45 055 617
34b	immo corp	0	0	0	0	184 120 831	0	0	184 120 831	176 000 470
34c	immo fi	0	0	0	0	1 411 285	0	0	1 411 285	1 519 232
35	- amortissements	0	0	0	0	-72 813 824	0	0	-72 813 824	-67 137 266
35a	amort immo incorp	0	0	0	0	-35 921 826	0	0	-35 921 826	-33 815 652
35b	amort immo corp	0	0	0	0	-36 891 998	0	0	-36 891 998	-33 321 613
35c	amort immo fi	0	0	0	0	0	0	0	0	0
36	Compte de liaison Investissements	24 211 646	3 337 124	26 646 829	105 547 326	0	0	0	159 742 926	155 438 056
Total I		24 211 646	3 337 124	26 646 829	105 547 326	159 742 934	0	0	319 485 860	310 876 110
37	France Compétences	1 112 106 913	61 525 798	0	0	0	0	0	1 173 632 711	1 489 306 466
38	Créances sur autres subventions	2 619 734	2 578 279	0	4 615 040	4 474 020	0	0	14 287 073	11 449 395
39	Adhérents et comptes rattachés	0	0	102 554 393	0	0	0	0	102 554 393	102 114 038
40	État	5 045 620	6 745 235	5 403 297	1 395 592	8 661 826	0	0	27 251 570	33 193 096
Autres créances :										
41	- Transfert et attributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
42	- Autres (Nettes de dépréciations)	139 880	956 703	2 040	997	543 065	0	0	1 642 685	419 470
43	Charges constatées d'avance	0	0	0	0	1 325 722	0	0	1 325 722	2 107 361
44	Valeurs mobilières de placement	10	25 000 010	250 000 010	75 000 010	339	10	0	350 000 390	350 254 467
45	Disponibilités	2 527 724	0	76 718 341	13 848 195	1 851 617	635 536	1 316 156	96 897 570	209 959 207
46	Compte de liaison Moyens Communs	0	0	0	0	38 610 789	0	0	38 610 789	41 262 236
47	Compte de liaison Entre Dispositifs	0	1 497 602	5 307 631	0	0	0	2 311	6 807 544	7 729 454
TOTAL II		1 122 439 881	98 303 627	439 985 712	94 859 833	55 467 380	635 547	1 318 467	1 813 010 447	2 247 795 190
TOTAL ACTIF		1 146 651 527	101 640 751	466 632 541	200 407 160	215 210 314	635 547	1 318 467	2 132 496 307	2 558 671 300
PASSIF										
FONDS PROPRES										
48	Fonds associatifs sans droits de reprise	-86 659 367	119 321 038	171 891 743	156 018 516	0	25 373 946	0	385 945 877	385 945 877
49	Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
50	Report à nouveau	86 659 367	-75 177 672	192 577 893	-21 377 274	0	-25 373 946	0	157 308 369	131 418 420
51	Résultat de l'exercice	0	-26 178 890	41 337 409	24 845 753	0	0	0	40 004 272	25 889 949
52	Subventions d'investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL I = situation nette		0	17 964 476	405 807 045	159 486 996	0	0	0	583 258 517	543 254 245
53	FONDS DEDIES (II)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROVISIONS										
54	Provisions pour risques	0	0	0	0	2 904 429	0	0	2 904 429	3 998 254
55	Provisions pour charges	0	0	0	0	25 518 389	0	0	25 518 389	24 614 349
TOTAL III		0	0	0	0	28 422 819	0	0	28 422 819	28 612 603
DETTES										
56	France Compétences	0	5 126 999	0	0	0	489 399	1 318 467	6 934 865	1 820 105
57	Dettes financières (dont soldes créiteurs de banque)	0	9 525 784	0	0	30	0	0	9 525 814	52 810 494
58	Adhérents et comptes rattachés	1 097 628 295	64 972 908	40 787 122	15 264 934	0	0	0	1 218 653 259	1 621 189 166
59	Dettes Fournisseurs	2 685 234	815 340	101 917	67 945	5 502 646	0	0	9 173 083	7 137 665
60	Dettes fiscales et sociales	0	0	16 989 987	0	13 853 665	0	0	30 843 652	35 439 348
61	Dettes sur immobilisations	0	0	0	0	4 624 382	0	0	4 624 382	1 317 025
62	Autres dettes	11 935 680	596 284	1 538 646	6 416 382	1 211 881	0	0	21 698 874	22 848 678
63	Compte de liaison Investissements	0	0	0	0	159 742 926	0	0	159 742 926	155 438 056
64	Compte de liaison Moyens Communs	34 210 348	2 638 960	1 407 823	353 659	0	0	0	38 610 789	41 262 236
65	Compte de liaison Entre Dispositifs	191 971	0	0	4 617 461	1 851 964	146 148	0	6 807 544	7 729 454
66	Produits constatés d'avance	0	0	0	14 199 783	0	0	0	14 199 783	39 812 224
TOTAL IV		1 146 651 527	83 676 275	60 825 496	40 920 164	186 787 495	635 547	1 318 467	1 520 814 971	1 986 804 452
TOTAL PASSIF		1 146 651 527	101 640 751	466 632 541	200 407 160	215 210 314	635 547	1 318 467	2 132 496 307	2 558 671 300

COMPTES DE RESULTAT PAR SECTION

	2025							2024	Evolut. %
	ALT	PDC	CONV	VOL	CPF	FRANCE COMPÉTENCES	TOTAL		
PRODUITS DE FORMATION									
Concours de France Compétences									
1 - au titre des collectes légales	315 591 337	117 791 339	0	0	-685	-11 554	433 370 437	433 334 333	0%
2 - au titre de la péréquation	931 123 663	0	0	0	0	0	931 123 663	999 049 786	-7%
3 Contributions supplémentaires	0	0	100 187 117	23 268 184	0	0	123 455 301	110 334 520	12%
4 Subventions publiques formation									
4a - Fonds social européen (FSE)	0	0	0	4 584 678	0	0	4 584 678	-116 012	-4052%
4b - Aides de l'Etat	0	1 957 273	0	889 732	0	0	2 847 004	3 082 201	-8%
4c - Aides des régions et autres collectivités locales	160 923	10 295	929 836	5 475 089	0	0	6 576 143	10 855 666	-39%
5 Transfert de France Compétences	0	0	0	0	0	0	0	0	
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE									
6 - Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	0	0	0	0	0	
6b - Transferts de charges métier	0	0	0	0	0	0	0	0	
7 - Autres	179 992	4 268	0	5 312 001	365	0	5 496 626	565 995	871%
REPRISES DE PROVISIONS									
8 - Formation (dont accompagnement tutorial)	0	0	0	0	0	0	0	0	
9 - Reversement France Compétences	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL PRODUITS DE FORMATION (1)	1 247 055 915	119 763 175	101 116 953	39 529 684	-320	-11 554	1 507 453 852	1 557 106 489	-3%
CHARGES DE FORMATION									
10 - Coûts des actions de formation	1 125 006 362	132 364 654	62 438 434	15 040 118	-145 791	0	1 334 703 778	1 414 952 555	-6%
10b - Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	0	0	0	0	0	
11 - Fonctionnement des CFA, Reversement Apprentissage	8 263 768	0	0	0	0	0	8 263 768	8 200 349	1%
12 - Reversement Collecte France Compétences-CIF	0	0	0	0	-685	-11 554	-12 239	-41 241	-70%
13 Reversement France Compétences pour excédents financiers	0	5 126 999	0	0	0	0	5 126 999	0	
14 Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	
15 Autres charges de formation	3 667 875	9 875	4	189 191	146 157	0	4 013 101	412 324	873%
TOTAL CHARGES DE FORMATION (2)	1 136 938 005	137 501 528	62 438 439	15 229 309	-320	-11 554	1 352 095 407	1 423 523 987	-5%
RESULTAT DE FORMATION (1+2)	110 117 911	-17 738 353	38 678 514	24 300 374	0	0	155 358 446	133 582 502	16%
16 Subventions de fonctionnement	222 002	152 305	72 967	759 231	0	0	1 206 504	1 533 910	-21%
17 Reprises de provisions pour risques et charges	1 866 058	143 946	76 792	19 291	0	0	2 106 087	8 341 600	-75%
18 Produits des cessions d'immobilisations incorp et corp	709	55	29	7	0	0	800	0	
19 Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	
20 Autres produits	1 453 237	179 697	59 630	197 948	0	0	1 890 512	285 813	561%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (3)	3 542 006	476 003	209 418	976 477	0	0	5 203 904	10 161 323	-49%
21 Achats et autres charges externes	22 710 682	1 751 884	934 589	234 778	0	0	25 631 934	28 447 366	-10%
22 Impôts et taxes	1 392 753	107 436	57 315	14 398	0	0	1 571 902	1 620 060	-3%
23 Charges de personnel	72 613 550	5 813 290	4 110 935	1 967 833	0	0	84 505 609	84 253 304	0,30%
24 Dotations aux amortissements et aux provisions	8 610 925	664 240	354 357	89 018	0	0	9 718 539	16 216 207	-40%
25 Valeurs comptables des immobilisations incorp et corp cédées	932 262	71 914	38 364	9 638	0	0	1 052 178	0	
26 Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	
27 Autres charges	7 460 174	1 748 910	307 001	77 122	0	0	9 593 206	6 506 236	47%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (4)	113 720 347	10 157 675	5 802 561	2 392 785	0	0	132 073 367	137 043 174	-4%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (3 - 4)	-110 178 341	-9 681 672	-5 593 142	-1 416 308	0	0	-126 869 463	-126 881 851	0,0%
RESULTAT D'ACTIVITE (1-2+3-4)	-60 430	-27 420 025	33 085 371	22 884 066	0	0	28 488 982	6 700 651	325%
28 Produits financiers (5)	0	1 560 543	9 917 038	2 535 737	0	0	14 013 318	22 386 097	-37%
29 Charges financières (6)	589	45	24	6	0	0	665	5	13111%
RESULTAT FINANCIER (5-6)	-589	1 560 497	9 917 014	2 535 731	0	0	14 012 653	22 386 092	-37%
30 Produits exceptionnels (7)	63 922	4 931	2 631	661	0	0	72 144	119 868	-40%
31 Charges exceptionnelles (8)	2 903	224	119	30	0	0	3 276	1 028 926	-100%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	61 019	4 707	2 511	631	0	0	68 868	-909 059	-108%
32 Impôt sur les sociétés (activités non lucratives des personnes morales) (9)	0	324 070	1 667 488	574 674	0	0	2 566 232	2 287 735	12%
33 RESULTAT DE L'EXERCICE (1-2+3-4+5-6+7-8-9)	0	-26 178 890	41 337 409	24 845 753	0	0	40 004 272	25 889 949	55%

GLOSSAIRE

COMPTE DE RESULTAT

FORMATION

PRODUITS DE FORMATION

1. COLLECTES LEGALES	:	Contributions légales correspondantes aux obligations dues : Au titre de la masse salariale 2025 pour 433,4 M€ (PDC 117,8 M€ et Alternance 315,7 M€) et à la collecte tardive reçue du 01/04/2025 au 31/03/2026 pour -0.1 M€.
2. PEREQUATIONS	:	Contributions au titre de la péréquation 931,1 M€
3. CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES	:	Contributions supplémentaires (Conventionnelle et Volontaire) 123,5 M€ correspondantes aux obligations dues : Au titre de la masse salariale 2025 reçues au 31/03/2026 (85,6 M€ Conventionnelle et 23,3 M€ Volontaire) et à la collecte tardive reçue du 01/04/2025 au 31/03/2026 (14,6 M€).
4. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	:	Cofinancements de l'État, du FSE, des Régions, de France Travail et des ministères pour 14 M€.
5. TRANSFERTS DE FRANCE COMPETENCES	:	Néant
6. TRANSFERTS DE FONDS MUTUALISES	:	Néant
7. AUTRES	:	Mutualisation des comptes adhérents section Volontaire pour 5,3 M€ et transfert de trésorerie sur le CPF reversé à la section Alternance pour 0,2 M€.
8. REPRISES DE PROVISIONS/FORMATIONS	:	Néant
9. REPRISE PROV REVERSEMENT FRANCE COMPETENCES	:	Néant

CHARGES DE FORMATION

10. COUTS DES ACTIONS DE FORMATION	:	Charges de formations réalisées au cours de l'année quelle que soit l'année d'engagement (charges payées en 2025) diminuées des reprises de provisions et des charges de formations restantes dues au 31/12/2025 diminuées du taux d'annulation probable.
10b. TRANSFERT DE FONDS MUTUALISES	:	Néant

11. FONCTIONNEMENT DES CFA et TA	:	Financement des investissements des CFA avec un engagement net 2025 de 8,3 M€ (dont des annulations probables sur engagement 2025 à hauteur de 1,6 M€ (taux 15 %) - et des compléments d'annulation sur projets antérieurs pour -0,9 M€.
12. REVERSEMENT COLLECTES	:	Remboursement de contributions MS antérieures versées à France Compétences (déduction du solde dû).
13. REVERSEMENTS EXCEDENTS FINANCIERS	:	Reversement d'excédent de trésorerie PDC pour 5,1 M€ au profit de France compétences.
14. REPORTS EN FONDS DEDIES ET DOTATIONS AUX PROVISIONS	:	Néant
15. AUTRES CHARGES DE FORMATION	:	Autres charges pour 4,0 M€ (dont 3.6 M€ de reclassement ASC 2020).

FONCTIONNEMENT

16. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	:	Dont État (0,45 M€), Régions (0,38 M€) et autres (0,37 M€).
17. REPRISES DE PROV RISQUES & CHARGES	:	Dont autres provisions pour risques et charges de fonctionnement (2,1 M€). En N-1, lié à l'impact du nouveau PCG 2025, ont été présentés les « transferts de charges » dans cette rubrique pour 7 M€.
18. PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORP & CORP	:	Produits des cessions d'immobilisations.
19. UTILISATION DES FONDS DEDIES	:	Néant
20. AUTRES PRODUITS	:	Autres produits de Fonctionnement.
21. ACHATS ET AUTRES CH. EXTERNES	:	Charges et services extérieurs comptabilisés au titre du Fonctionnement.
22. IMPOTS ET TAXES	:	Impôts et Taxes comptabilisés au titre du Fonctionnement.
23. CHARGES DE PERSONNEL	:	Rémunérations, charges sociales et frais divers de personnel au titre du Fonctionnement.
24. DOT. AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	:	Dont dotations aux amortissements des immobilisations (7,8 M€), dotations au titre de l'indemnité retraite (1 M€), et dotation au titre des risques (0,9 M€)

25. VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS INCORP & CORP CEDEES : Valeur Nette Comptable des immobilisations lors de la sortie, cession ou mise au rebut des immobilisations (1.1 M€ dont 1 M€ de sortie de l'actif de logiciels).
26. REPORTS EN FONDS DEDIES : Engagements à réaliser sur subventions attribuées (néant).
27. AUTRES CHARGES GEST.COURANTE : Charges diverses de fonctionnement correspondant aux charges liées aux conventions (l'APNI 1,2 M€, la Conventionnelle de branche 0,3 M€, les Observatoires 1,0 M€), 6,6 M€ de redevances informatiques, 0,5 M€ d'indemnités de rupture de contrat.

FINANCIER

28. PRODUITS FINANCIERS : Rendement sur comptes courants, livrets et CAT (14,0 M€).
29. CHARGES FINANCIERES : Frais et majorations de retard.

EXCEPTIONNEL

30. PRODUITS EXCEPTIONNELS : Dont cotisations antérieures des sociétés en procédure judiciaire (0,7 M€ - Fonctionnement).
31. CHARGES EXCEPTIONNELLES : Indemnités versées au titre des dossiers en litige (Fonctionnement).
32. IMPOTS SUR LES SOCIETES : IS sur les produits financiers encaissés en 2025 au taux de 24% pour les livrets et comptes courants ou 10% sur les CAT.
33. RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE : Résultat de l'année 2025.

BILAN - ACTIF

34. IMMOBILISATIONS BRUTES	: Terrains, bâtiments, logiciels, agencements, matériel de bureau et informatique, mobilier de bureau, dont acquisitions 2025.
35. (-) AMORTISSEMENTS	: Cumul des amortissements depuis l'origine.
36. COMPTES DE LIAISON INVESTISSEMENTS	: Pour les bilans par section financière, comptes de liaison entre la section moyens communs et les autres sections se rapportant aux immobilisations. Ces comptes de liaison n'apparaissent pas au niveau du bilan global.
37. FRANCE COMPETENCES	: Péréquation/dotations à recevoir de France Compétences.
38. CREANCES SUR AUTRES SUBVENTIONS	: 14,2 M€ dont FSE + Investir dans les compétences (4,8 M€), FNE PRO A PLAN DE RELANCE (2,7 M€), FNE 2021-2022 (2,9 M€), PCRH (2,5 M€), FNE 2023 + FNE 2024 (0,7 M€) et pour Autres (0,6 M€).
39. ADHERENTS ET COMPTES RATTACHES	: Collecte sur la masse salariale 2025 reçue entre le 01/01/2025 et le 31/03/2026.
40. ETAT	: Poste constitué majoritairement de la TVA à récupérer (27,3 M€ dont 4,5 M€ de Crédit de TVA, 2,6 M€ crédit de TVA en attente de remboursement, 19,2 M€ de TVA sur Factures non parvenues et 1 M€ de déductible à récupérer).
41. TRANSFERT ET ATTRIBUTIONS	: Néant
42. AUTRES COMPTES DEBITEURS	: APNI Avance 1,0 M€, avances/avoirs fournisseurs 0,4 M€, créances sociales 0,1 M€, divers 0,1 M€.
43. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	: Charges relatives à l'exercice 2026.
44. PLACEMENTS	: Comptes Sur Livrets (CSL) et Comptes À Terme (CAT).
45. DISPONIBILITES	: Position comptable au 31/12/2025 (87 M€).
46. COMPTE DE LIAISON MOYENS COMMUNS	: Pour les bilans par section financière, comptes de liaison entre la section Moyens Communs et les autres sections pour la partie se rapportant aux actifs et dettes hors immobilisations et hors disponibilités/VMP. Ces comptes de liaison n'apparaissent pas au niveau du bilan global.
47. COMPTE DE LIAISON ENTRE DISPOSITIFS	: Pour les bilans par section financière, comptes de liaisons entre dispositifs pour la partie liée aux formations, au fonctionnement et à la collecte. Ces comptes de liaison n'apparaissent pas au niveau du bilan global.

BILAN - PASSIF

48. FONDS ASSOCIATIFS	: Dévolution des fonds propres au 01/01/2019.
49. RESERVES	: Néant.
50. REPORT A NOUVEAU	: Résultats cumulés des années antérieures à 2025.
51. RESULTAT DE L'EXERCICE	: Résultat de l'exercice 2025.
52. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	: Néant.
53. FONDS DEDIES	: Néant.
54. PROVISIONS POUR RISQUES	: Provisions pour risques sociaux (1,7 M€), Autres (1,2 M€).
55. PROVISIONS POUR CHARGES	: Provisions retraite (25,5 M€).
56. FRANCE COMPETENCES	: Dettes envers France Compétences dont excédent de trésorerie PDC 5,1 M€.
57. DETTES FINANCIERES	: Position comptable au 31/12/2025 liée aux comptes courants créditeurs (9,5 M€). Ces dettes financières liées aux Moyens communs pour 0.00003 M€ et au PDC pour 9.5 M€ sont régularisées grâce au débouclage des CAT (VMP) et au paiement des comptes de liaison.
58. ADHERENTS ET COMPTES RATTACHES	: Dettes sur les formations restant dues au 31/12/2025.
59. DETTES FOURNISSEURS	: Dettes envers les fournisseurs de fonctionnement.
60. DETTES FISCALES ET SOCIALES	: Provisions liées au personnel (congés payés, RTT, CET, indemnités de précarité, etc...), dettes au personnel (notamment Notes de Frais), dettes aux organismes sociaux (cotisations du mois de décembre 2025 ou du quatrième trimestre 2025) et à l'État (TVA, prélèvement à la source et impôt sur les sociétés sur les produits financiers).
61. DETTES SUR IMMOBILISATIONS	: Majoritairement liées aux projets en cours.
62. AUTRES DETTES	: Subventions financement des investissements des CFA pour 11,8 M€ (dont 9,2 M€ projet 2025 et 2,6 M€ solde projet antérieur) ; à reverser subventions pour 6,8 M€, CNSA & autres OPCO 1,2 M€, Dialogue social pour 0,5 M€, et autres dettes pour 1,5 M€

63. COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENTS : Pour les bilans par section financière, comptes de liaison entre la section moyens communs et les autres sections se rapportant aux immobilisations. Ces comptes de liaison n'apparaissent pas au niveau du bilan global.
64. COMPTE DE LIAISON MOYENS COMMUNS : Pour les bilans par section financière, comptes de liaison entre la section Moyens Communs et les autres sections pour la partie se rapportant aux actifs et dettes hors immobilisations et hors disponibilités/VMP.
Ces comptes de liaison n'apparaissent pas au niveau du bilan global.
65. COMPTE DE LIAISON ENTRE DISPOSITIFS : Pour les bilans par section financière, comptes de liaisons entre dispositifs pour la partie liée aux formations, au fonctionnement et à la collecte.
Ces comptes de liaison n'apparaissent pas au niveau du bilan global.
66. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : Solde des comptes adhérents au 31/12/2025 sans engagement de formation en contrepartie (après mutualisation).

RESULTAT PAR SECTION

BILAN - ALTERNANCE

	Actif	12/2025			12/2024	Passif	12/2025	12/2024
		Brut	Amort/Provision	Net				
	Actif immobilisé					Fonds propres		
34a/35a	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Fonds associatifs sans droits de reprise	-86 659 367	-86 659 367
34b/35b	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	Réserves	0	0
34c/35c	Immobilisations financières	0	0	0	0	Report à nouveau	86 659 367	86 659 367
36	Compte de liaison Investissements	24 211 646	0	24 211 646	23 444 487	Résultat de l'exercice	0	0
						Subventions d'investissements	0	0
	Total actif immobilisé (Total I)	24 211 646	0	24 211 646	23 444 487	Total fonds propres (Total I)	0	0
	Actif circulant					Fonds dédiés		
37	France Compétences	1 112 106 913	0	1 112 106 913	1 425 165 174	Fonds dédiés	0	0
						Total fonds dédiés (II)	0	0
38	Créances sur autres subventions	2 619 734	0	2 619 734	3 241 373	Provisions pour risques		
						Provisions pour risques	0	0
39	Adhérents et comptes rattachés	0	0	0	0	Provisions pour charges	0	0
						Provisions pour risques (Total III)	0	0
40	État	5 045 620	0	5 045 620	5 912 413	Dettes		
						France Compétences	0	0
	Autres créances :					Dettes financières (dont soldes créditeurs de banque)	0	0
41	- Transfert et attributions	0	0	0	0	Adhérents et comptes rattachés	1 097 628 295	1 456 063 953
42	- Autres	139 880	0	139 880	134 426	Dettes Fournisseurs	2 685 234	1 102 453
						Dettes fiscales et sociales	0	0
43	Charges constatées d'avance	0	0	0				
						Dettes sur immobilisations	0	0
44	Valeurs mobilières de placement	10	0	10	10	Autres dettes	11 935 680	14 185 567
45	Disponibilités	2 527 724	0	2 527 724	55 309 966			
						Compte de liaison Investissements	0	0
46	Compte de liaison Moyens Communs	0	0	0	0	Compte de liaison Moyens Communs	34 210 348	36 894 134
47	Compte de liaison Entre Dispositifs	0	0	0	0	Compte de liaison Entre Dispositifs	191 971	4 961 741
						Produits constatés d'avance		0
	Total actif circulant (Total II)	1 122 439 881	0	1 122 439 881	1 489 763 361	Total Dettes (Total IV)	1 146 651 527	1 513 207 848
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	1 146 651 527	0	1 146 651 527	1 513 207 848	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 146 651 527	1 513 207 848

COMPTE DE RESULTAT - ALTERNANCE

	Compte de Résultat	12/2025	12/2024	Variation	%
	Produits de formation				
	Concours de France Compétences				
1	- au titre des collectes légales	315 591 337	315 603 184	-11 847	0%
2	- au titre de la péréquation	931 123 663	999 049 786	-67 926 123	-7%
3	Contribution supplémentaires	0	0	0	
4	Subventions de formation				
4a	- Fonds social européen (FSE)	0	0	0	
4b	- Aides de l'Etat	0	0	0	
4c	- Aides des régions et autres collectivités locales	160 923	-863 620	1 024 543	-119%
5	Transfert de France Compétences	0	0	0	
	Produits divers de gestion courante				
6	- Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	
6b	- Transferts de charges métier	0	0	0	
7	- Autres	179 992	551 556	-371 563	-67%
	Reprises de provisions			0	
8	- Formation (dont accompagnement tutoral)	0	0	0	
9	- Reversement France Compétences	0	0	0	
	Total des produits de formation (I)	1 247 055 915	1 314 340 906	-67 284 991	-5%
	Charges de formation				
	CHARGES DE FORMATION				
10	- Coûts des actions de formation	1 125 006 362	1 194 434 388	-69 428 027	-6%
10b	- Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	
11	- Fonctionnement des CFA, Reversement Apprentissage	8 263 768	8 200 349	63 419	1%
12	- Reversement Collecte France Compétences-CIF	0	0	0	
13	Reversement France Compétences pour excédents financiers	0	0	0	
14	Reports en fonds dédiés	0	0	0	
15	Autres charges de formation	3 667 875	4 779	3 663 095	76646%
	Total des charges de formation	1 136 938 005	1 202 639 517	-65 701 512	-5%
	Résultat de formation (I-II)	110 117 911	111 701 389	-1 583 479	-1%
	Produits de fonctionnement (III)				
16	Subvention de fonctionnement	222 002	269 017	-47 016	-17%
17	Reprises de provisions pour risques et charges	1 866 058	7 111 957	-5 245 899	-74%
18	Produits des cessions d'immobilisations incorp et corp	709	0	709	
19	Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	
20	Autres produits	1 453 237	187 086	1 266 151	677%
	Total des produits de fonctionnement (III)	3 542 006	7 568 060	-4 026 054	-53%
	Charges de fonctionnement (V)				
21	Achats et autres charges externes	22 710 682	25 435 871	-2 725 189	-11%
22	Impôts et taxes	1 392 753	1 448 558	-55 804	-4%
23	Charges de personnel	72 613 550	72 699 919	-86 369	0%
24	Dotations aux amortissements et aux provisions	8 610 925	13 815 442	-5 204 517	-38%
25	Valeurs comptables des immobilisations incorp et corp cédées	932 262	0	932 262	
26	Reports en fonds dédiés	0	0	0	
27	Autres charges	7 460 174	5 056 830	2 403 344	48%
	Total des charges de fonctionnement (V)	113 720 347	118 456 620	-4 736 274	-4%
	Résultat de fonctionnement (III-IV)	-110 178 341	-110 888 560	710 219	-1%
	Résultat d'activité (I-II+III-IV)	-60 430	812 829	-873 259	-107%
28	Produits financiers (V)	0	0	0	0%
29	Charges financières (VI)	589	5	584	12214%
	Résultat financier (V-VI)	-589	-5	-584	12369%
30	Produits exceptionnels (VII)	63 922	107 178	-43 257	-40%
31	Charges exceptionnelles (VIII)	2 903	920 002	-917 100	-100%
	Résultat Exceptionnel (VII-VIII)	61 019	-812 824	873 843	-108%
32	Impôt sur les sociétés (IX)	0	0	0	
33	Résultat de l'exercice (I-II+III-IV+V+VI+VII-VIII-IX)	0	0	0	-100%

BILAN – PLAN DE COMPETENCES

	Actif	12/2025			12/2024	Passif	12/2025	12/2024	
		Brut	Amort/Provision	Net					
	Actif immobilisé					Fonds propres			
34a/35a	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Fonds associatifs sans droits de reprise	119 321 038	119 321 038	48
34b/35b	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	Réserves	0	0	49
34c/35c	Immobilisations financières	0	0	0	0	Report à nouveau	-75 177 672	-77 226 384	50
36	Compte de liaison Investissements	3 337 124	0	3 337 124	3 275 621	Résultat de l'exercice	-26 178 890	2 048 712	51
						Subventions d'investissements	0	0	52
	Total actif immobilisé (Total I)	3 337 124	0	3 337 124	3 275 621	Total fonds propres (Total I)	17 964 476	44 143 367	
	Actif circulant					Fonds dédiés			
						Fonds dédiés	0	0	53
37	France Compétences	61 525 798	0	61 525 798	64 141 292	Total fonds dédiés (II)	0	0	
						Provisions pour risques			
38	Créances sur autres subventions	2 578 279	0	2 578 279	2 254 694	Provisions pour risques	0	0	54
						Provisions pour charges	0	0	55
39	Adhérents et comptes rattachés	0	0	0	0	Provisions pour risques (Total III)	0	0	
						Dettes			
40	État	6 745 235	0	6 745 235	7 321 888	France Compétences	5 126 999	0	56
						Dettes financières (dont soldes créditeurs de banque)	9 525 784	0	57
	Autres créances :					Adhérents et comptes rattachés	64 972 908	60 994 239	58
41	- Transfert et attributions	0	0	0	0	Dettes Fournisseurs	815 340	55 949	59
42	- Autres	956 703	0	956 703	4 339	Dettes fiscales et sociales	0	0	60
43	Charges constatées d'avance	0	0	0					
						Dettes sur immobilisations	0	0	61
44	Valeurs mobilières de placement	25 000 010	0	25 000 010	25 000 021	Autres dettes	596 284	816 986	62
45	Disponibilités	0	0	0	4 464 135				
						Compte de liaison Investissements	0	0	63
46	Compte de liaison Moyens Communs	0	0	0	0	Compte de liaison Moyens Communs	2 638 960	1 953 192	64
47	Compte de liaison Entre Dispositifs	1 497 602	0	1 497 602	1 501 743	Compte de liaison Entre Dispositifs	0	0	65
						Produits constatés d'avance		0	66
	Total actif circulant (Total II)	98 303 627	0	98 303 627	104 688 112	Total Dettes (Total IV)	83 676 275	63 820 366	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	101 640 751	0	101 640 751	107 963 733	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	101 640 751	107 963 733	

COMPTE DE RESULTAT – PLAN DE COMPETENCES

	Compte de Résultat	12/2025	12/2024	Variation	%
	Produits de formation				
	Concours de France Compétences				
1	- au titre des collectes légales	117 791 339	117 772 390	18 949	0%
2	- au titre de la péréquation	0	0	0	
3	Contribution supplémentaires	0	0	0	
4	Subventions de formation				
4a	- Fonds social européen (FSE)	0	-115 346	115 346	-100%
4b	- Aides de l'Etat	1 957 273	1 947 607	9 665	0%
4c	- Aides des régions et autres collectivités locales	10 295	-218 389	228 685	-105%
5	Transfert de France Compétences	0	0	0	
	Produits divers de gestion courante				
6	- Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	
6b	- Transferts de charges métier	0	0	0	
7	- Autres	4 268	577	3 691	639%
	Reprises de provisions			0	
8	- Formation (dont accompagnement tutorial)	0	0	0	
9	- Reversement France Compétences	0	0	0	
	Total des produits de formation (I)	119 763 175	119 386 839	376 336	0%
	Charges de formation				
	CHARGES DE FORMATION				
10	- Coûts des actions de formation	132 364 654	112 523 409	19 841 245	18%
10b	- Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	
11	- Fonctionnement des CFA, Reversement Apprentissage	0	0	0	
12	- Reversement Collecte France Compétences-CIF	0	0	0	
13	Reversement France Compétences pour excédents financiers	5 126 999	0	5 126 999	
14	Reports en fonds dédiés	0	0	0	
15	Autres charges de formation	9 875	7 598	2 277	30%
	Total des charges de formation	137 501 528	112 531 008	24 970 521	22%
	Résultat de formation (I-II)	-17 738 353	6 855 832	-24 594 185	-359%
	Produits de fonctionnement (III)				
16	Subvention de fonctionnement	152 305	78 997	73 308	93%
17	Reprises de provisions pour risques et charges	143 946	376 510	-232 564	-62%
18	Produits des cessions d'immobilisations incorp et corp	55	0	55	
19	Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	
20	Autres produits	179 697	86 482	93 215	108%
	Total des produits de fonctionnement (III)	476 003	541 988	-65 986	-12%
	Charges de fonctionnement (V)				
21	Achats et autres charges externes	1 751 884	1 346 587	405 298	30%
22	Impôts et taxes	107 436	76 687	30 749	40%
23	Charges de personnel	5 813 290	4 044 683	1 768 607	44%
24	Dotations aux amortissements et aux provisions	664 240	731 396	-67 156	-9%
25	Valeurs comptables des immobilisations incorp et corp cédées	71 914	0	71 914	
26	Reports en fonds dédiés	0	0	0	
27	Autres charges	1 748 910	1 118 411	630 499	56%
	Total des charges de fonctionnement (V)	10 157 675	7 317 764	2 839 911	39%
	Résultat de fonctionnement (III-IV)	-9 681 672	-6 775 776	-2 905 896	43%
	Résultat d'activité (I-II+III-IV)	-27 420 025	80 056	-27 500 081	-34351%
28	Produits financiers (V)	1 560 543	2 367 381	-806 838	-34%
29	Charges financières (VI)	45	0	45	18060%
	Résultat financier (V-VI)	1 560 497	2 367 381	-806 883	-34%
30	Produits exceptionnels (VII)	4 931	5 674	-743	-13%
31	Charges exceptionnelles (VIII)	224	48 705	-48 481	-100%
	Résultat Exceptionnel (VII-VIII)	4 707	-43 031	47 738	-111%
32	Impôt sur les sociétés (IX)	324 070	355 694	-31 624	-9%
33	Résultat de l'exercice (I-II+III-IV+V+VI+VII-VIII-IX)	-26 178 890	2 048 712	-28 227 602	-1378%

BILAN - CONVENTIONNEL

	Actif	12/2025			12/2024	Passif	12/2025	12/2024
		Brut	Amort/Provision	Net				
	Actif immobilisé					Fonds propres		
34a/35a	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Fonds associatifs sans droits de reprise	171 891 743	171 891 743
34b/35b	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	Réserves	0	0
34c/35c	Immobilisations financières	0	0	0	0	Report à nouveau	192 577 893	163 945 840
36	Compte de liaison Investissements	26 646 829	0	26 646 829	27 292 074	Résultat de l'exercice	41 337 409	28 632 053
						Subventions d'investissements	0	0
	Total actif immobilisé (Total I)	26 646 829	0	26 646 829	27 292 074	Total fonds propres (Total I)	405 807 045	364 469 637
	Actif circulant					Fonds dédiés		
37	France Compétences	0	0	0	0	Fonds dédiés	0	0
						Total fonds dédiés (II)	0	0
38	Créances sur autres subventions	0	0	0	1 232 658	Provisions pour risques		
						Provisions pour risques	0	0
39	Adhérents et comptes rattachés	102 554 393	0	102 554 393	102 088 687	Provisions pour charges	0	0
						Provisions pour risques (Total III)	0	0
40	État	5 403 297	0	5 403 297	10 302 588	Dettes		
						France Compétences	0	0
	Autres créances :					Dettes financières (dont soldes créditeurs de banque)	0	0
41	- Transfert et attributions	0	0	0	0	Adhérents et comptes rattachés	40 787 122	77 835 377
42	- Autres	2 040	0	2 040	2 040	Dettes Fournisseurs	101 917	12 822
						Dettes fiscales et sociales	16 989 987	16 906 000
43	Charges constatées d'avance	0	0	0				
						Dettes sur immobilisations	0	0
44	Valeurs mobilières de placement	250 000 010	0	250 000 010	175 000 031	Autres dettes	1 538 646	937 012
45	Disponibilités	76 718 341	0	76 718 341	148 855 086			
						Compte de liaison Investissements	0	0
46	Compte de liaison Moyens Communs	0	0	0	0	Compte de liaison Moyens Communs	1 407 823	1 844 603
47	Compte de liaison Entre Dispositifs	5 307 631	0	5 307 631	0	Compte de liaison Entre Dispositifs	0	2 767 713
						Produits constatés d'avance		0
	Total actif circulant (Total II)	439 985 712	0	439 985 712	437 481 089	Total Dettes (Total IV)	60 825 496	100 303 527
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	466 632 541	0	466 632 541	464 773 163	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	466 632 541	464 773 163

COMPTE DE RESULTAT - CONVENTIONNEL

	Compte de Résultat	12/2025	12/2024	Variation	%
	Produits de formation				
	Concours de France Compétences				
1	- au titre des collectes légales	0	0	0	
2	- au titre de la péréquation	0	0	0	
3	Contribution supplémentaires	100 187 117	103 347 926	-3 160 809	-3%
4	Subventions de formation				
4a	- Fonds social européen (FSE)	0	0	0	
4b	- Aides de l'Etat	0	0	0	
4c	- Aides des régions et autres collectivités locales	929 836	672 374	257 461	38%
5	Transfert de France Compétences	0	0	0	
	Produits divers de gestion courante				
6	- Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	
6b	- Transferts de charges métier	0	0	0	
7	- Autres	0	0	0	-100%
	Reprises de provisions			0	
8	- Formation (dont accompagnement tutoral)	0	0	0	
9	- Reversement France Compétences	0	0	0	
	Total des produits de formation (I)	101 116 953	104 020 300	-2 903 348	-3%
	Charges de formation				
	CHARGES DE FORMATION				
10	- Coûts des actions de formation	62 438 434	82 345 887	-19 907 453	-24%
10b	- Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	
11	- Fonctionnement des CFA, Reversement Apprentissage	0	0	0	
12	- Reversement Collecte France Compétences-CIF	0	0	0	
13	Reversement France Compétences pour excédents financiers	0	0	0	
14	Reports en fonds dédiés	0	0	0	
15	Autres charges de formation	4	87	-83	-95%
	Total des charges de formation	62 438 439	82 345 975	-19 907 536	-24%
	Résultat de formation (I-II)	38 678 514	21 674 326	17 004 188	78%
	Produits de fonctionnement (III)				
16	Subvention de fonctionnement	72 967	131 298	-58 331	-44%
17	Reprises de provisions pour risques et charges	76 792	355 578	-278 786	-78%
18	Produits des cessions d'immobilisations incorp et corp	29	0	29	
19	Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	
20	Autres produits	59 630	9 354	50 277	538%
	Total des produits de fonctionnement (III)	209 418	496 230	-286 812	-58%
	Charges de fonctionnement (V)				
21	Achats et autres charges externes	934 589	1 271 722	-337 133	-27%
22	Impôts et taxes	57 315	72 424	-15 109	-21%
23	Charges de personnel	4 110 935	4 843 589	-732 654	-15%
24	Dotations aux amortissements et aux provisions	354 357	1 455 811	-1 101 454	-76%
25	Valeurs comptables des immobilisations incorp et corp cédées	38 364	0	38 364	
26	Reports en fonds dédiés	0	0	0	
27	Autres charges	307 001	252 827	54 174	21%
	Total des charges de fonctionnement (V)	5 802 561	7 896 373	-2 093 813	-27%
	Résultat de fonctionnement (III-IV)	-5 593 142	-7 400 143	1 807 001	-24%
	Résultat d'activité (I-II-III-IV)	33 085 371	14 274 182	18 811 189	132%
28	Produits financiers (V)	9 917 038	16 644 805	-6 727 767	-40%
29	Charges financières (VI)	24	0	24	
	Résultat financier (V-VI)	9 917 014	16 644 805	-6 727 791	-40%
30	Produits exceptionnels (VII)	2 631	5 359	-2 728	-51%
31	Charges exceptionnelles (VII)	119	45 998	-45 878	-100%
	Résultat Exceptionnel (VII-VIII)	2 511	-40 639	43 150	-106%
32	Impôt sur les sociétés (IX)	1 667 488	2 246 295	-578 807	-26%
33	Résultat de l'exercice (I-II-III-IV+V+VI+VII-VIII-IX)	41 337 409	28 632 053	12 705 356	44%

BILAN - VOLONTAIRE

Actif		12/2025			12/2024	Passif		12/2025	12/2024
		Brut	Amort/Provision	Net					
	Actif immobilisé					Fonds propres			
34a/35a	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Fonds associatifs sans droits de reprise		156 018 516	156 018 516
34b/35b	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	Réserves		0	0
34c/35c	Immobilisations financières	0	0	0	0	Report à nouveau		-21 377 274	-16 586 458
36	Compte de liaison Investissements	105 547 326	0	105 547 326	101 425 875	Résultat de l'exercice		24 845 753	-4 790 816
						Subventions d'investissements		0	0
	Total actif immobilisé (Total I)	105 547 326	0	105 547 326	101 425 875	Total fonds propres (Total I)		159 486 996	134 641 242
	Actif circulant					Fonds dédiés		0	0
37	France Compétences	0	0	0	0	Fonds dédiés (II)		0	0
38	Créances sur autres subventions	4 615 040	0	4 615 040	339 374	Provisions pour risques		0	0
39	Adhérents et comptes rattachés	0	0	0	18 711	Provisions pour charges		0	0
40	État	1 395 592	0	1 395 592	2 372 926	Provisions pour risques (Total III)		0	0
						Dettes			
	Autres créances :					France Compétences		0	0
41	- Transfert et attributions	0	0	0	0	Dettes financières (dont soldes créditeurs de banque)		0	48 262 629
42	- Autres	997	0	997	0	Adhérents et comptes rattachés		15 264 934	26 138 110
43	Charges constatées d'avance	0	0	0		Dettes Fournisseurs		67 945	17 484
						Dettes fiscales et sociales		0	3 118
44	Valeurs mobilières de placement	75 000 010	0	75 000 010	150 000 010	Dettes sur immobilisations		0	0
45	Disponibilités	13 848 195	0	13 848 195	0	Autres dettes		6 416 382	6 012 232
46	Compte de liaison Moyens Communs	0	0	0	0	Compte de liaison Investissements		0	0
47	Compte de liaison Entre Dispositifs	0	0	0	1 300 451	Compte de liaison Moyens Communs		353 659	570 307
						Compte de liaison Entre Dispositifs		4 617 461	0
						Produits constatés d'avance		14 199 783	39 812 224
	Total actif circulant (Total II)	94 859 833	0	94 859 833	154 031 473	Total Dettes (Total IV)		40 920 164	120 816 105
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	200 407 160	0	200 407 160	255 457 347	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		200 407 160	255 457 347

COMPTE DE RESULTAT - VOLONTAIRE

	Compte de Résultat	12/2025	12/2024	Variation	%
	Produits de formation				
	Concours de France Compétences				
1	- au titre des collectes légales	0	0	0	
2	- au titre de la péréquation	0	0	0	
3	Contribution supplémentaires	23 268 184	6 986 594	16 281 590	233%
4	Subventions de formation				
4a	- Fonds social européen (FSE)	4 584 678	-666	4 585 344	-688438%
4b	- Aides de l'Etat	889 732	1 134 593	-244 862	-22%
4c	- Aides des régions et autres collectivités locales	5 475 089	11 265 301	-5 790 212	-51%
5	Transfert de France Compétences	0	0	0	
	Produits divers de gestion courante				
6	- Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	
6b	- Transferts de charges métier	0	0	0	
7	- Autres	5 312 001	13 348	5 298 653	39696%
	Reprises de provisions			0	
8	- Formation (dont accompagnement tutorial)	0	0	0	
9	- Reversement France Compétences	0	0	0	
	Total des produits de formation (I)	39 529 684	19 399 170	20 130 513	104%
	Charges de formation				
	CHARGES DE FORMATION				
10	- Coûts des actions de formation	15 040 118	25 656 138	-10 616 020	-41%
10b	- Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	
11	- Fonctionnement des CFA, Reversement Apprentissage	0	0	0	
12	- Reversement Collecte France Compétences-CIF	0	0	0	
13	Reversement France Compétences pour excédents financiers	0	0	0	
14	Reports en fonds dédiés	0	0	0	
15	Autres charges de formation	189 191	392 076	-202 885	-52%
	Total des charges de formation (II)	15 229 309	26 048 214	-10 818 905	-42%
	Résultat de formation (I-II)	24 300 374	-6 649 044	30 949 419	-465%
	Produits de fonctionnement (III)				
16	Subvention de fonctionnement	759 231	1 054 597	-295 366	-28%
17	Reprises de provisions pour risques et charges	19 291	497 555	-478 264	-96%
18	Produits des cessions d'immobilisations incorp et corp	7	0	7	
19	Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	
20	Autres produits	197 948	2 892	195 056	6745%
	Total des produits de fonctionnement (III)	976 477	1 555 044	-578 567	-37%
	Charges de fonctionnement (V)				
21	Achats et autres charges externes	234 778	393 186	-158 408	-40%
22	Impôts et taxes	14 398	22 392	-7 994	-36%
23	Charges de personnel	1 967 833	2 665 112	-697 279	-26%
24	Dotations aux amortissements et aux provisions	89 018	213 558	-124 541	-58%
25	Valeurs comptables des immobilisations incorp et corp cédées	9 638	0	9 638	
26	Reports en fonds dédiés	0	0	0	
27	Autres charges	77 122	78 168	-1 047	-1%
	Total des charges de fonctionnement (V)	2 392 785	3 372 416	-979 631	-29%
	Résultat de fonctionnement (III-IV)	-1 416 308	-1 817 372	401 064	-22%
	Résultat d'activité (I-II+III-IV)	22 884 066	-8 466 416	31 350 482	-370%
28	Produits financiers (V)	2 535 737	3 373 911	-838 174	-25%
29	Charges financières (VI)	6	0	6	
	Résultat financier (V-VI)	2 535 731	3 373 911	-838 180	-25%
30	Produits exceptionnels (VII)	661	1 657	-996	-60%
31	Charges exceptionnelles (VIII)	30	14 221	-14 191	-100%
	Résultat Exceptionnel (VII-VIII)	631	-12 565	13 195	-105%
32	Impôt sur les sociétés (IX)	574 674	-314 254	888 928	-283%
33	Résultat de l'exercice (I-II+III-IV+V+VI+VII-VIII-IX)	24 845 753	-4 790 816	29 636 570	-619%

BILAN – MOYENS COMMUNS

	Actif	12/2025			12/2024	Passif	12/2025	12/2024	
		Brut	Amort/Provision	Net					
	Actif immobilisé					Fonds propres			
34a/35a	Immobilisations incorporelles	47 024 642	35 921 826	11 102 816	11 239 964	Fonds associatifs sans droits de reprise	0	0	48
34b/35b	Immobilisations corporelles	184 120 831	36 891 998	147 228 833	142 678 856	Réserves	0	0	49
34c/35c	Immobilisations financières	1 411 285	0	1 411 285	1 519 232	Report à nouveau	0	0	50
36	Compte de liaison Investissements	0	0	0	0	Résultat de l'exercice	0	0	51
						Subventions d'investissements	0	0	52
	Total actif immobilisé (Total I)	232 556 758	72 813 824	159 742 934	155 438 053	Total fonds propres (Total I)	0	0	
	Actif circulant					Fonds dédiés			
						Fonds dédiés	0	0	53
37	France Compétences	0	0	0	0	Total fonds dédiés (II)	0	0	
						Provisions pour risques			
38	Créances sur autres subventions	4 474 020	0	4 474 020	4 381 296	Provisions pour risques	2 904 429	3 998 254	54
						Provisions pour charges	25 518 389	24 614 349	55
39	Adhérents et comptes rattachés	0	0	0	6 641	Provisions pour risques (Total III)	28 422 819	28 612 603	
						Dettes			
40	État	8 661 826	0	8 661 826	7 279 377	France Compétences	0	0	56
						Dettes financières (dont soldes créditeurs de banque)	30	4 392 967	57
	Autres créances :					Adhérents et comptes rattachés	0	0	58
41	- Transfert et attributions	0	0	0	0	Dettes Fournisseurs	5 502 646	5 948 957	59
42	- Autres	543 065	0	543 065	268 815	Dettes fiscales et sociales	13 853 665	18 530 229	60
43	Charges constatées d'avance	1 325 722	0	1 325 722	2 107 361				
						Dettes sur immobilisations	4 624 382	1 317 025	61
44	Valeurs mobilières de placement	339	0	339	254 374	Autres dettes	1 211 881	896 882	62
45	Disponibilités	1 851 617	0	1 851 617	0				
						Compte de liaison Investissements	159 742 926	155 438 056	63
46	Compte de liaison Moyens Communs	38 610 789	0	38 610 789	41 262 236	Compte de liaison Moyens Communs	0	0	64
47	Compte de liaison Entre Dispositifs	0	0	0	4 138 566	Compte de liaison Entre Dispositifs	1 851 964	0	65
						Produits constatés d'avance		0	66
	Total actif circulant (Total II)	55 467 380	0	55 467 380	59 698 665	Total Dettes (Total IV)	186 787 495	186 524 115	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	288 024 138	72 813 824	215 210 314	215 136 718	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	215 210 314	215 136 718	

BILAN – CPF

	Actif	12/2025			12/2024	Passif	12/2025	12/2024	
		Brut	Amort/Provision	Net					
	Actif immobilisé					Fonds propres			
34a/35a	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Fonds associatifs sans droits de reprise	25 373 946	25 373 946	48
34b/35b	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	Réserves	0	0	49
34c/35c	Immobilisations financières	0	0	0	0	Report à nouveau	-25 373 946	-25 373 946	50
36	Compte de liaison Investissements	0	0	0	0	Résultat de l'exercice	0	0	51
						Subventions d'investissements	0	0	52
	Total actif immobilisé (Total I)	0	0	0	0	Total fonds propres (Total I)	0	0	
	Actif circulant					Fonds dédiés			
						Fonds dédiés	0	0	53
37	France Compétences	0	0	0	0	Total fonds dédiés (II)	0	0	
						Provisions pour risques			
38	Créances sur autres subventions	0	0	0	0	Provisions pour risques	0	0	54
						Provisions pour charges	0	0	55
39	Adhérents et comptes rattachés	0	0	0	0	Provisions pour risques (Total III)	0	0	
						Dettes			
40	État	0	0	0	3 904	France Compétences	489 399	490 084	56
						Dettes financières (dont soldes créditeurs de banque)	0	154 898	57
	Autres créances :					Adhérents et comptes rattachés	0	157 488	58
41	- Transfert et attributions	0	0	0	0	Dettes Fournisseurs	0	0	59
42	- Autres	0	0	0	9 850	Dettes fiscales et sociales	0	0	60
43	Charges constatées d'avance	0	0	0					
						Dettes sur immobilisations	0	0	61
44	Valeurs mobilières de placement	10	0	10	21	Autres dettes	0	0	62
45	Disponibilités	635 536	0	635 536	0				
						Compte de liaison Investissements	0	0	63
46	Compte de liaison Moyens Communs	0	0	0	0	Compte de liaison Moyens Communs	0	0	64
47	Compte de liaison Entre Dispositifs	0	0	0	788 694	Compte de liaison Entre Dispositifs	146 148	0	65
						Produits constatés d'avance		0	66
	Total actif circulant (Total II)	635 547	0	635 547	802 469	Total Dettes (Total IV)	635 547	802 469	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	635 547	0	635 547	802 469	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	635 547	802 469	

COMPTE DE RESULTAT – CPF

	Compte de Résultat	12/2025	12/2024	Variation	%
	Produits de formation				
	Concours de France Compétences				
1	- au titre des collectes légales	-685	-11 531	10 846	-94%
2	- au titre de la péréquation	0	0	0	
3	Contribution supplémentaires	0	0	0	
4	Subventions de formation				
4a	- Fonds social européen (FSE)	0	0	0	
4b	- Aides de l'Etat	0	0	0	
4c	- Aides des régions et autres collectivités locales	0	0	0	
5	Transfert de France Compétences	0	0	0	
	Produits divers de gestion courante				
6	- Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	
6b	- Transferts de charges métier	0	0	0	
7	- Autres	365	514	-149	-29%
	Reprises de provisions			0	
8	- Formation (dont accompagnement tutorial)	0	0	0	
9	- Reversement France Compétences	0	0	0	
	Total des produits de formation (I)	-320	-11 017	10 696	-97%
	Charges de formation				
	CHARGES DE FORMATION				
10	- Coûts des actions de formation	-145 791	-7 269	-138 523	1906%
10b	- Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	
11	- Fonctionnement des CFA, Reversement Apprentissage	0	0	0	
12	- Reversement Collecte France Compétences-CIF	-685	-11 531	10 846	-94%
13	Reversement France Compétences pour excédents financiers	0	0	0	
14	Reports en fonds dédiés	0	0	0	
15	Autres charges de formation	146 157	7 784	138 373	1778%
	Total des charges de formation	-320	-11 016	10 696	-97%
	Résultat de formation (I-II)	0	0	0	-57%
	Produits de fonctionnement (III)				
16	Subvention de fonctionnement	0	0	0	
17	Reprises de provisions pour risques et charges	0	0	0	
18	Produits des cessions d'immobilisations incorp et corp	0	0	0	
19	Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	
20	Autres produits	0	0	0	
	Total des produits de fonctionnement (III)	0	0	0	
	Charges de fonctionnement (V)				
21	Achats et autres charges externes	0	0	0	
22	Impôts et taxes	0	0	0	
23	Charges de personnel	0	0	0	
24	Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0	
25	Valeurs comptables des immobilisations incorp et corp cédées	0	0	0	
26	Reports en fonds dédiés	0	0	0	
27	Autres charges	0	0	0	
	Total des charges de fonctionnement (V)	0	0	0	
	Résultat de fonctionnement (III-IV)	0	0	0	
	Résultat d'activité (I-II+III-IV)	0	0	0	-57%
28	Produits financiers (V)	0	0	0	
29	Charges financières (VI)	0	0	0	
	Résultat financier (V-VI)	0	0	0	
30	Produits exceptionnels (VII)	0	0	0	
31	Charges exceptionnelles (VII)	0	0	0	
	Résultat Exceptionnel (VII-VIII)	0	0	0	
32	Impôt sur les sociétés (IX)	0	0	0	
33	Résultat de l'exercice (I-II+III-IV+V+VI+VII-VIII-IX)	0	0	0	-13%

BILAN – FRANCE COMPETENCES

	Actif	12/2025			12/2024	Passif	12/2025	12/2024
		Brut	Amort/Provision	Net				
	Actif immobilisé					Fonds propres		
34a/35a	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Fonds associatifs sans droits de reprise	0	0
34b/35b	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	Réserves	0	0
34c/35c	Immobilisations financières	0	0	0	0	Report à nouveau	0	0
36	Compte de liaison Investissements	0	0	0	0	Résultat de l'exercice	0	0
						Subventions d'investissements	0	0
	Total actif immobilisé (Total I)	0	0	0	0	Total fonds propres (Total I)	0	0
	Actif circulant					Fonds dédiés		
37	France Compétences	0	0	0	0	Fonds dédiés	0	0
38	Créances sur autres subventions	0	0	0	0	Total fonds dédiés (II)	0	0
39	Adhérents et comptes rattachés	0	0	0	0	Provisions pour risques		
40	État	0	0	0	0	Provisions pour risques	0	0
						Provisions pour charges	0	0
41	Autres créances :					Provisions pour risques (Total III)	0	0
42	- Transfert et attributions	0	0	0	0	Dettes		
43	- Autres	0	0	0	0	France Compétences	1 318 467	1 330 021
	Charges constatées d'avance	0	0	0		Dettes financières (dont soldes créditeurs de banque)	0	0
44	Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	Adhérents et comptes rattachés	0	0
45	Disponibilités	1 316 156	0	1 316 156	1 330 021	Dettes Fournisseurs	0	0
46						Dettes fiscales et sociales	0	0
47	Compte de liaison Moyens Communs	0	0	0	0			
	Compte de liaison Entre Dispositifs	2 311	0	2 311	0	Dettes sur immobilisations	0	0
						Autres dettes	0	0
						Compte de liaison Investissements	0	0
						Compte de liaison Moyens Communs	0	0
						Compte de liaison Entre Dispositifs	0	0
						Produits constatés d'avance		0
	Total actif circulant (Total II)	1 318 467	0	1 318 467	1 330 021	Total Dettes (Total IV)	1 318 467	1 330 021
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	1 318 467	0	1 318 467	1 330 021	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	1 318 467	1 330 021

COMPTE DE RESULTAT– FRANCE COMPETENCES

	Compte de Résultat	12/2025	12/2024	Variation	%
	Produits de formation				
	Concours de France Compétences				
1	- au titre des collectes légales	-11 554	-29 710	18 156	-61%
2	- au titre de la péréquation	0	0	0	
3	Contribution supplémentaires	0	0	0	
4	Subventions de formation				
4a	- Fonds social européen (FSE)	0	0	0	
4b	- Aides de l'Etat	0	0	0	
4c	- Aides des régions et autres collectivités locales	0	0	0	
5	Transfert de France Compétences	0	0	0	
	Produits divers de gestion courante				
6	- Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	
6b	- Transferts de charges métier	0	0	0	
7	- Autres	0	0	0	-100%
	Reprises de provisions			0	
8	- Formation (dont accompagnement tutorial)	0	0	0	
9	- Reversement France Compétences	0	0	0	
	Total des produits de formation (I)	-11 554	-29 710	18 156	-61%
	Charges de formation				
	CHARGES DE FORMATION				
10	- Coûts des actions de formation	0	0	0	
10b	- Transferts de fonds mutualisés	0	0	0	
11	- Fonctionnement des CFA, Reversement Apprentissage	0	0	0	
12	- Reversement Collecte France Compétences-CIF	-11 554	-29 710	18 156	-61%
13	Reversement France Compétences pour excédents financiers	0	0	0	
14	Reports en fonds dédiés	0	0	0	
15	Autres charges de formation	0	0	0	-100%
	Total des charges de formation	-11 554	-29 710	18 156	-61%
	Résultat de formation (I-II)	0	0	0	
	Produits de fonctionnement (III)				
16	Subvention de fonctionnement	0	0	0	
17	Reprises de provisions pour risques et charges	0	0	0	
18	Produits des cessions d'immobilisations incorp et corp	0	0	0	
19	Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	
20	Autres produits	0	0	0	
	Total des produits de fonctionnement (III)	0	0	0	
	Charges de fonctionnement (V)				
21	Achats et autres charges externes	0	0	0	
22	Impôts et taxes	0	0	0	
23	Charges de personnel	0	0	0	
24	Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0	
25	Valeurs comptables des immobilisations incorp et corp cédées	0	0	0	
26	Reports en fonds dédiés	0	0	0	
27	Autres charges	0	0	0	
	Total des charges de fonctionnement (V)	0	0	0	
	Résultat de fonctionnement (III-IV)	0	0	0	
	Résultat d'activité (I-II+III-IV)	0	0	0	
28	Produits financiers (V)	0	0	0	
29	Charges financières (VI)	0	0	0	
	Résultat financier (V-VI)	0	0	0	
30	Produits exceptionnels (VII)	0	0	0	
31	Charges exceptionnelles (VII)	0	0	0	
	Résultat Exceptionnel (VII-VIII)	0	0	0	
32	Impôt sur les sociétés (IX)	0	0	0	
33	Résultat de l'exercice (I-II+III-IV+V+VI+VII-VIII-IX)	0	0	0	

ANNEXES AUX COMPTES 2025

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendances des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis conformément :

- Au règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) N° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 décembre 2023 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et applicable au 1er janvier 2025 ;
- Au règlement ANC N° 2023-07 du 10 novembre 2023 relatif aux comptes annuels établis par les organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023 ;
- Au règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Au règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers et à la clarification des normes comptables applicables,

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'Opco EP applique pour la première année les dispositions issues de la réforme de modernisation des états financiers prévue par le règlement ANC n°2022-06 (modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du Plan comptable général), ainsi que les adaptations sectorielles introduites par le règlement ANC n°2023-03. Ce nouveau cadre comptable a entraîné une mise à jour des règles de comptabilisation, de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe. La première application du règlement constitue un changement de méthode comptable. Conformément aux dispositions transitoires prévues par l'ANC, les informations comparatives ont été retraitées lorsque cela était nécessaire afin d'assurer leur comparabilité, ou à défaut, les impacts non retraitables sont présentés et expliqués dans l'annexe.

Les principales adaptations portent notamment sur :

- La nouvelle présentation des états financiers ;
 - La suppression ou réaffectation de certains postes ;
 - La redéfinition du résultat exceptionnel, lequel recouvre à compter de la mise en œuvre de ce règlement, et hors transactions et écritures spécifiées précisément dans le nouveau règlement, uniquement les éléments présentant un caractère inhabituel et significatif.
- L'ensemble de ces évolutions a été appliqué de manière rétrospective conformément au règlement.

Le tableau ci-dessous récapitule les réaffectations par comptes et par poste et notamment la réaffectation dans les comptes 2025 des transferts de charges et des éléments du résultat exceptionnel.

en K€

Ancien compte PCG 2024	Libellé compte	Présentation Compte de Résultat 2024	Compte nouveau PCG 2025	Libellé compte	Présentation Compte de Résultat 2025	Montant 2025
791	Transfert de charge	Produits d'Exploitation	758	Produits divers de gestion courante	Produits d'Exploitation	1 690
791	Transfert de charge	Produits d'Exploitation	649	Remboursement de charges de personnel (*)	Charges d'Exploitation	950
77	Produits exceptionnels	Produits Exceptionnel	758	Produits divers de gestion courante	Produits d'Exploitation	-
67	Charges Exceptionnelles	Charges Exceptionnelles	658	Charges diverses de gestion courante	Charges d'Exploitation	- 278
675-687	VNC Immo. & DAP Immo Exc.	Charges Exceptionnelles	652	VNC Immo.Corp et Incorp cédées	Charges d'Exploitation	- 1 052
775	Produits des cessions d'actif	Produits Exceptionnel	757	Produit de cession Immo.	Produits d'Exploitation	1
7875	Reprise/provision exceptionnelle	Produits Exceptionnel	7815	Reprise provision pour R&C exploitation	Produits d'Exploitation	224

(*) en diminution de charges

1.2. Présentation de l'Opco EP

L'Opco EP est un opérateur de compétences issu de l'accord constitutif du 27 février 2019 signé par la CPME, l'U2P ainsi que les confédérations syndicales représentatives des salariés au plan national et interprofessionnel à savoir la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et la CGT-FO. Il est porté par une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, déclaré à la Préfecture de Police de Paris sous le n° W751240561, et publiée au Journal officiel le 1er août 2017.

L'Opco EP a été agréé en qualité d'opérateur de compétences à compter du 1^{er} avril 2019 par arrêté du 29 mars 2019 et présente son septième exercice au 31/12/2025.

L'Opco EP assure les missions définies par les dispositions légales et réglementaires pour les opérateurs de compétences.

En 2025, le champ d'intervention de l'Opco EP est national et interprofessionnel, comprenant notamment les départements, territoires et collectivités d'outre-mer suivants : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy.

Son périmètre recouvre les entreprises entrant dans le champ d'application de 54 branches professionnelles dont la collecte est reprise dans nos comptes annuels ainsi que des entreprises ne relevant pas d'une Convention Collective Nationale (CCN) ou d'un accord national de branche sur la formation, dont l'activité principale relève du champ d'intervention de l'OPCO.

Depuis janvier 2022, la collecte légale a été transférée à l'URSSAF, qui rétrocède trimestriellement les cotisations à France Compétences. Seules les contributions complémentaires Conventionnelle et Volontaire sont collectées directement par l'Opco EP.

1.3. Évènements significatifs de l'exercice

1.3.1. Contrôle de la Cour des Comptes

Le contrôle de la Cour des Comptes sur les exercices 2019 à 2022 a débuté en juin 2022, ce contrôle a été étendu à l'exercice 2023 et a donné lieu à la publication d'un rapport définitif en février 2025.

1.3.2. Acquisition d'un nouveau site parisien

En date du 10 novembre 2023, l'Opco EP a acquis un bien immobilier en Vente à l'État Futur d'Achèvement (VEFA) situé à Paris 12^{ème} arrondissement, pour un prix d'acquisition de 100 M€ HT (soit 120 M€ TTC).

A ce titre, il a été versé depuis l'acte d'achat en 2023, 97% du prix d'acquisition, y compris les frais de notaire y afférents, soit 116,4 M€ TTC (dont 2,4 M€ en 2025) ; le solde de 3% soit 3,6 M€ TTC est en attente de la levée de réserve. Ce site nommé "Le Phare" a intégré une partie des collaborateurs de l'Île de France en février 2025.

La mise en service de l'immeuble « Le Phare », intervenue en février 2025, ainsi que les aménagements du site (mobilier, matériel informatique, etc.), ont été comptabilisés en Immobilisations par nature pour un montant de 103,4 M€.

Une dotation aux amortissements de 1,9 M€ a été enregistrée au titre de l'exercice 2025, en lien avec ces immobilisations.

1.3.3. Activité 2025

Alternance :

- Représente l'activité principale avec un niveau d'engagements à 1 895,4 M€, à la suite du déploiement des dispositifs de formation d'apprentissage notamment 165 000 contrats d'apprentissage ;
- En 2025, l'aide à l'alternance est reconduite avec un montant revu à la baisse par rapport à 2024. Elle est désormais davantage ciblée sur les petites entreprises et prévoit des modalités de versement plus précises, notamment grâce à la proratisation. Ce dispositif concerne les contrats d'apprentissage conclus depuis le 24 février 2025 et est versé uniquement au titre de la première année du contrat, afin de soutenir l'emploi des jeunes ;
- Modification des modalités de versement des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage à compter du 01/07/2025 ;
- Les dispositifs de formation relatifs aux contrats d'apprentissage ont enregistré une baisse avec un total d'engagements en 2025 de 1 766,6 M€, contre 1 921,0 M€ en 2024 ;
- Reconduction du dispositif d'appel à projets CFA, pour 10,8 M€ de financements mobilisés.

PDC -50 :

- Niveau d'engagements à 165,1 M€ (soit +20,3 % / 2024) ;
- Dotation France Compétences définitive à 117,8 M€, (identique à 2024) ;
- Utilisation des fonds propres de la section pour compenser la hausse des engagements ;
- Reversement des excédents de trésorerie pour 5,1 M€.

Conventionnel :

- Le niveau d'engagements est à 78,0 M€, en baisse de -23,8 % par rapport à l'exercice précédent ;
- Les contributions supplémentaires s'élèvent à 100,2 M€, en diminution de 3,1 M€ par rapport à 2024.

Volontaire :

- Activités de la section volontaire en baisse avec des engagements à 19,6 M€ financés dont 8,3 M€ de cofinancements (essentiellement FSE) ;
- Niveau de collecte de versements volontaires en baisse -3,8 M€ ;
- L'évolution des modalités d'évaluation du Produit Constaté d'Avance (PCA), intégrant désormais les situations des adhérents après mutualisation, entraîne un impact positif de +20,3 M€ sur les collectes et de +5,3 M€ sur les autres produits.

CPF :

- Le Décret d'application de la Loi 2018 a mis fin au dispositif géré par les OPCO pour le confier à la Caisse des Dépôts qui assure désormais la gestion des ressources en vue de financer les droits acquis au titre du compte personnel de formation.

1.3.4. Convention d'Objectifs et de Moyens (COM)

Application de la Convention de Moyens et d'Objectifs signée le 5 décembre 2023, convention triennale à effet du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

La convention fixe :

- ✓ Les frais de gestion, sur la base d'un plafond selon la définition au I. de l'article R. 6332-17 ;
- ✓ Les frais d'information et de mission, sur la base d'un plafond selon la définition au II de l'article R. 6332-17 ;
- ✓ Les frais globaux de gestion, d'information et de mission.

Sur la base d'indicateurs prévisionnels qui sont actualisés au moins une fois par an.

Les parties signataires apprécient chaque année le niveau de la réalisation des objectifs, le respect des plafonds de frais au regard des engagements souscrits par l'organisme.

Pour l'exercice 2025, la C.O.M. prévoit un plafond de frais de gestion, d'information, et de mission à 128,8 M€ avec un maximum à 111,7 M€ affectés à la section Alternance. Les frais de fonctionnement d'Opco EP ressortent pour cette nature de charge à 126,9 M€, ce qui est conforme à la Convention d'Objectifs et des Moyens 2023-2025 signée.

Méthode de répartition applicable aux frais de fonctionnement :

Dans la continuité de 2022 et 2023, en 2024 certains produits et charges spécifiques par destination sont désormais imputés directement aux directions supports :

- La conférence annuelle des administrateurs est affectée à la direction des instances pour la partie hébergement et déplacement et à la communication pour le reliquat ;
- Les produits de gestion de la collecte Dialogue social sont affectés à la direction opérationnelle.

Par ailleurs, certains produits et charges spécifiques sont imputés directement ou par clés de répartition aux sections financières :

- Les frais de gestion de l'APNI sont affectés à 100 % au PDC-50 ;
- Les frais de collecte ont été imputés aux sections Conventionnelle et Volontaire au prorata des ressources collectées ;
- Les subventions de fonctionnement sur les projets cofinancés et les coûts internes des projets subventionnés ont été imputés aux sections concernées de chaque cofinancement à hauteur des montants des subventions de formation attendues et des taux de frais de gestion conventionnés ;
- Les produits de gestion de la Volontaire ont été imputés à 100 % à la section Volontaire
- Les autres charges et produits ont été répartis au prorata des engagements bruts de chaque section financière, hors branche du Secteur des Particuliers Employeurs et de l'Emploi à Domicile (SPEED) sur la section PDC ;
- Les frais de fonctionnement imputés à l'Alternance sont de 110.1 M€ et n'ont pas atteint le plafond de 111,7 M€ défini selon la C.O.M.

	Réel 2025	Détail des Frais de Gestion						
Ressources attribuées	1 467,8 M €		Frais de gestion administrative	Frais de collecte	Frais des instances (HRT)			
			32,46 M € 2,2%	1,05 M € 0,1%	3,77 M € 0,3%			
Frais de gestion (Max. 6 % - Min. 2 % réglementaire)	37,28 M € 2,5%	← -1,0 M € vs 2024	-0,405 M €	-0,145 M €	-0,415 M €			
	+	→ +1,0 M € vs 2024						
Frais de mission et d'information	89,59 M € 6,1%							
	=		Détail des frais de missions et information					
			Info / conseil, pilotage projets, proximité TPME dont acc./diag.	Ingénierie de certification, études et recherche	Accompagnement des branches pro. (dvt Alternance, mise en œuvre)	Observatoires	Appui technique aux branches (com. paritaires /	
			65,20 M € 4,4%	8,31 M € 0,6%	4,41 M € 0,3%	2,45 M € 0,2%	1,54 M € 0,1%	Qualité
			+ 0,724 M €	+ 0,270 M €	-0,393 M €	0,096 M €	0,415 M €	-0,160 M €
TOTAL	126,87 M € 8,64%							

1.3.5. Sections financières

À la suite de la réforme de la FPC, l'ANC (Autorité des Normes Comptables) a établi un nouveau règlement (numéro 2019-03 du 5 juillet 2019) relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences.

Ce règlement a été modifié par le règlement N°2023-07 du 10 novembre 2023.

Le terme « OPCO » est remplacé par les termes « organismes paritaires de la formation professionnelle ».

Les sections financières sont les suivantes :

- Alternance
- Plan de Développement des Compétences (PDC)
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Conventionnelle
- Volontaire
- France Compétences

Il est à noter qu'en 2026, un nouveau dispositif a été conçu : "La période de reconversion". Ce nouveau dispositif de formation professionnelle créé par la loi du 24 octobre 2025 et précisé par le décret n° 2026-39 du 28 janvier 2026, applicable à compter du 1er février 2026 permet à tout salarié de bénéficier d'un parcours de reconversion professionnelle, interne ou externe à l'entreprise, afin d'acquérir une certification inscrite au RNCP, un CQP ou des blocs de compétences.

Ce dispositif se substitue à la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A) ainsi qu'aux transitions collectives (Transco), et son financement relève des opérateurs de compétences (Opco).

1.3.6. Excédents de Trésorerie

- **Les sections PDC (Plan de Développement des Compétences) et Alternance** : les disponibilités sont plafonnées à 1/3 des charges comptabilisées, hors dotations aux amortissements et provisions.

Le décret n°2025-558 du 21 juin 2025 relatif à la répartition des contributions affectées au financement de la formation professionnelle et à l'alternance, ainsi qu'au plafonnement des fonds propres des opérateurs de compétences remplace l'article R. 6332-27 par les dispositions suivantes :

- Art. R. 6332-27. – Les fonds propres de chaque section comptable dédiée à l'alternance ou au plan de développement des compétences ne peuvent excéder, au 31 décembre de l'année, dix pour cent des produits de formation comptabilisés sur chaque section au cours de l'exercice.
- Art. 2. – **Pour l'année 2025**, le taux mentionné au premier alinéa de l'article R. 6332-27 du code du travail, dans sa rédaction issue du présent décret, est fixé à quinze pour cent.

Opco EP doit effectuer un reversement au titre de l'excédent de trésorerie PDC-50 pour l'exercice 2025. Il est estimé à 5,1 M€. En 2024 et en 2023, il n'y avait aucun reversement à effectuer.

1.3.7. Convention APNI

Application de la convention, signée en 2020 entre l'APNI et Opco EP. L'accord vise à organiser les relations entre les 2 organismes tant au niveau des modalités de versement que de son utilisation pour la formation des salariés des assistants maternels et des particuliers employeurs.

Le montant des engagements pour l'année 2025 est de 18,9 M€ (contre 28,9 M€ en 2024) sur la section PDC.

1.3.8. Changement de modalité d'estimation dans le traitement du produit constaté d'avance de la section volontaire

Au cours de l'exercice 2025, les modalités d'estimation des produits constatés d'avance (PCA) ont évolué afin de mieux refléter la réalité des comptes adhérents, en remplacement de la méthode historique fondée sur les engagements, qui présentait certaines limites.

Cette évolution, basée sur une approche plus représentative des droits non consommés, a eu un impact significatif sur le résultat 2025 de la section volontaire en générant un produit d'exploitation non récurrent de 25M€.

Ce résultat d'exploitation a deux composantes :

- La pratique d'une mutualisation des comptes adhérents non mouvementés depuis 5 ans (Prescription quinquennale engendrant un impact de 5M€ sur le solde du PCA)
- Un changement des modalités d'évaluation sur la PCA comptabilisé au 31/12/2025. En effet, désormais, le solde des PCA est basé sur les soldes des comptes adhérents net de mutualisation, en remplacement d'une approche basée sur la collecte non engagée (impact de 20M€ sur le solde du PCA)

Ces changements ont conduit une reprise partielle du PCA antérieurement constituée, générant un produit non récurrent sur l'exercice, sans incidence sur la trésorerie. Les PCA continuent de traduire les produits encaissés non encore reconnus en résultat, conformément au principe de rattachement des produits aux exercices.

1.4 Méthodes Comptables

1.4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, frais d'acquisition inclus).

En 2025, les règles utilisées pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

Investissements	Mode	Durée
Logiciel / développement informatique	Linéaire	5 ans
<u>Immeubles à usage de bureaux:</u>		
- Gros Œuvre	Linéaire	50 ans
- Façade / étanchéité	Linéaire	20 à 40 ans
- Installations générales et technique	Linéaire	15 à 30 ans
- Agencements	Linéaire	10 à 15 ans
Agencements et installations diverses	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
<u>Matériel informatique :</u>		
- Ordinateurs portables	Linéaire	4 ans
- Stations d'accueil	Linéaire	6 ans
- Ecrans	Linéaire	7 ans
- Caméras de visioconférences, microphones et hauts-parleurs	Linéaire	5 ans
- Téléphones portables	Linéaire	3 ans
- Serveurs	Linéaire	5 ans
- Equipements réseaux	Linéaire	8 ans
- Onduleurs	Linéaire	7 ans

1.4.2 Collecte

Conformément aux dispositions légales, et par suite des recommandations de la DGEFP, la collecte sur la masse salariale 2025, reçue jusqu'au 31 mars 2026, est rattachée à l'exercice 2025. Conformément à l'article 131-1 du règlement ANC 2019-03, les contributions supplémentaires attribuées sur une base volontaire par les employeurs aux OPCO sont comptabilisées en produits lors de la décision de financement des actions de développement de la formation professionnelle.

1.4.3 Actions de formation

Les engagements de formation sont rattachés à l'exercice de clôture dès lors que les instances paritaires ont donné leur accord d'engagement avant le 31 décembre et quelle que soit la date de début de la formation.

Depuis l'application du nouveau règlement ANC n°2019-03 du 5 juillet 2019 (article 131-2) :

- Les Engagements de Financement de Formation (EFF) relatifs à des actions de formation (contributions légales et supplémentaires) sont comptabilisés en charges lors de la décision de financement de ces actions. Le montant de l'engagement tient compte des annulations probables des actions de formation ;
- À la clôture, les engagements tenant compte des annulations probables non décaissés sont inscrits au crédit du compte 46681 « Charges à payer sur engagements de financement de formations » ;
- Les annulations probables sont estimées pour chacune des sections concernées, en retenant la moyenne des annulations constatées ou, à défaut, celles des trois derniers millésimes dont les engagements de financement ont été soldés par la réalisation ou l'annulation des formations ;
- Les taux d'annulation retenus pour les contrats d'apprentissage intègrent les annulations réelles et connues au 05/01/2026.

Tableau de synthèse du taux d'annulation moyen

(M€)	Taux d'annulation pondérés constatés			Eng bruts 2025	Charges de formation nettes 2025	Engagements 2025			Engagements antérieurs à 2025			
	2023	2024	2025			Total	Réal	CAP	Variation	Ext CAP	Réal	CAP
Alternance	22%	27%	29,3%	1 895,4	1 133,3	1 342,0	451,8	890,2	-208,8	-1 461,2	1 041,1	211,3
Contrats d'apprentissage - Flux	22%	27%	29,3%	1 766,6	1 050,4	1 248,6	423,0	825,6	-198,2	-1 372,3	971,4	202,7
-> Contrats d'apprentissage - CP	23%	25%	26,3%	1 638,7	1 103,6	1 207,9	407,5	800,4	-104,3	-1 228,3	933,4	190,6
-> Contrats d'apprentissage - FA	16%	52%	68,1%	127,9	-53,2	40,8	15,5	25,3	-93,9	-144,0	38,0	12,2
Contrats d'apprentissage - stock 2019	9%	16%	0,0%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Apprentis sans contrat	0%	0%	0,0%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Contrats pro.	22%	30%	28,8%	105,7	66,7	75,2	24,9	50,3	-8,5	-69,3	53,1	7,7
Pro A	5%	12%	15,5%	8,1	6,7	6,9	3,5	3,3	-0,2	-4,5	4,1	0,3
Non-éligible	21%	58%	48,5%	4,2	1,2	2,2	0,4	1,7	-1,0	-3,9	2,3	0,6
Financements CFA ⁽¹⁾	11%	12%	15,0%	10,8	8,2	9,2	0,0	9,2	-1,0	-11,2	10,2	0,0
PDC	12%	15%	15,9%	165,1	132,4	138,9	86,6	52,3	-6,5	-53,7	41,2	5,9
Branche SPEED ⁽²⁾				18,9	18,9	18,9	18,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres branches	15%	19%	18,0%	146,2	113,4	120,0	67,7	52,3	-6,5	-53,7	41,2	5,9
Conventionnel	12%	18%	17,9%	78,0	62,4	64,1	41,1	22,9	-1,6	-67,5	53,6	12,3
Harmony	13%	18%	17,9%	77,7	62,2	63,8	40,8	22,9	-1,6	-67,5	53,6	12,3
Hors système ⁽³⁾	0%	0%	0,0%	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Volontaire	11%	9%	9,5%	19,6	15,0	17,7	6,9	10,8	-2,7	-23,4	18,1	2,6
CPF					-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,2	0,0	0,0
TOTAL	20%	21%	27,9%	2 158,1	1 342,9	1 562,7	586,5	976,2	-219,8	-1 605,9	1 154,0	232,2

(1) Décision n° 1006 du CA 12/2025

(2) Branche du Secteur des Particuliers Employeurs et de l'Emploi à Domicile montant des engagements 31/12/2025

(3) Montant des facturations au 31/12/2025 en date du 16/01/2026 : 282 791,49 €

Pour les dispositifs Alternance, les campagnes de désengagement réalisées en 2025 sur les engagements des exercices antérieurs ont contribué à la hausse des taux d'annulation pondérés constatés en 2025.

Les engagements anciens ont été intégralement reclassés en annulations probables. Cela concerne les contrats d'apprentissage de plus de quatre ans ainsi que les contrats de professionnalisation et les Pro-A de plus de trois ans.

Par ailleurs, les annulations probables résiduelles intègrent la neutralisation des engagements restant au 31/12/2025. Cette neutralisation est appliquée après une décote correspondant au taux de réalisation des engagements N-1 à l'ouverture.

Le taux de réalisation est défini comme le rapport entre les réalisations brutes et les engagements à l'ouverture.

Après application de ces taux, les annulations probables ainsi déterminées ont conduit à une diminution des provisions pour engagements 2025 ainsi que des charges nettes de formation.

1.4.4 Péréquation France Compétences

La péréquation Alternance dans les comptes 2025 s'élève à 931,1 M€.

1.4.5 Conventions de financement

La comptabilisation des subventions de l'ensemble des conventions (État, FSE, etc.) est réalisée soit :

- À partir de l'émission du compte rendu financier pour les projets régionaux ;
- Lorsque la condition suspensive est notifiée par le co-financeur à hauteur de l'aide attribuée ;
- En fonction du niveau d'engagement des projets à hauteur du financement alloué.

Les subventions de formation sont réparties selon les activités porteuses (section Volontaire pour la majorité d'entre-elles).

Une ventilation des produits de la subvention est réalisée entre la partie servant à couvrir des dépenses de formation et celle visant à couvrir des dépenses de fonctionnement.

La partie de la subvention servant à couvrir les frais de fonctionnement couramment appelée ingénierie est calculée sur une base réelle ou forfaitaire en accord avec la convention signée. Les nouvelles conventions nationales sont signées avec l'État et France Travail.

1.4.6 Convention d'Objectifs et de Moyens (C.O.M)

Les frais de gestion et de mission sont comptabilisés par nature en comptabilité générale et par type de dépense en comptabilité analytique.

Conformément aux dispositions légales, aucun frais (gestion, mission) n'est affecté à la section France Compétences.

Pour le compte de résultat, la répartition des charges et des produits de fonctionnement est effectuée au prorata des engagements des sections incluant aussi certaines imputations directes de charges et produits spécifiques sachant que le montant imputé à l'Alternance est plafonné à 111,7 M€ pour les années 2023 à 2025.

Répartition des frais de gestion par section financière en pourcentage

Section	Taux retenus selon les engagements bruts
Alternance	88,60%
PDC	6,83%
Conventionnelle	3,65%
Volontaire	0,92%
Total	100,00%

(K€)	FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2025	Frais de gestion admin.	Frais de collecte	HRT	Total frais de gestion	Info / conseil, pilotage projets, proximité TPME (dont acc./diag.)	Ingénierie de certification, études et recherche	Accompagnement des branches pro. (dvt Alternance, mise en œuvre CCC)	Observatoires	Appui technique aux branches (com. paritaires / SPP)	Qualité	Total frais de mission
Alternance	110 178	27 689	0	3 334	31 023	57 607	7 343	3 903	2 164	1 365	6 773	79 155
PDC-50	9 682	3 264	0	259	3 522	4 484	571	303	168	106	528	6 159
Conventionnel	5 593	1 150	1 023	138	2 310	2 390	304	162	89	57	281	3 283
Volontaire	1 416	356	30	40	427	724	91	47	25	17	87	990
TOTAL	126 869	32 459	1 053	3 771	37 282	65 204	8 309	4 415	2 446	1 544	7 669	89 586
Taux réalisés	8,6%	2,2%	0,1%	0,3%	2,5%	4,4%	0,6%	0,3%	0,2%	0,1%	0,5%	6,1%

2. DETAIL DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT (en €)

2.1. Immobilisations incorporelles et amortissements (en €)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEURS BRUTES			
	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	31/12/2025
LOGICIELS MIS EN PRODUCTION	42 912 233	4 121 918	- 2 488 566	44 545 585
LOGICIELS EN-COURS	2 143 384	4 488 336	- 4 152 665	2 479 055
TOTAL LOGICIELS	45 055 617	8 610 254	- 6 641 231	47 024 640

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AMORTISSEMENTS			
	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
LOGICIELS MIS EN PRODUCTION	- 33 815 652	- 4 594 739	2 488 566	- 35 921 825

2.2. Immobilisations corporelles et amortissements (en €)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEURS BRUTES			
	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	31/12/2025
TERRAINS	2 225 917	41 629 398	0	43 855 315
AGENCEMENTS DES TERRAINS	37 115	0	0	37 115
CONSTRUCTIONS	60 503 858	61 204 391	-1 654	121 706 595
AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	6 810 346	9 169	-38 281	6 781 234
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
MATERIEL DE BUREAU	620 510	1 370	-73 833	548 047
MATERIEL INFORMATIQUE	4 198 985	1 579 247	-142 819	5 635 413
MOBILIER	3 026 324	827 532	-401 955	3 451 901
TRAVAUX EN COURS	98 577 415	6 101 445	-102 573 648	2 105 212
TOTAL	176 000 470	111 352 552	-103 232 191	184 120 831

Il est à noter que les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent majoritairement à :

- Des travaux sur des sites Opco EP, principalement sur le site immobilier parisien « Le Phare » pour 5,6 M€ ;
- L'acquisition de mobilier 0,8 M€, dont 0,6 M€ pour l'aménagement du Phare ;
- L'acquisition de matériel informatique 1,6 M€ (dont 150 K€ pour des renouvellements de PC, 170 K€ d'écrans, 1,2 M€ de serveurs et baies informatiques) ;
- Les cessions correspondent majoritairement à la sortie du site de Rue Hélène sur Paris (0,5 M€).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AMORTISSEMENTS			
	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
AMENAGEMENTS DES TERRAINS	-2 678	-2 474	0	-5 152
CONSTRUCTIONS	-22 570 525	-3 060 938	1 654	-25 629 810
AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	-5 244 165	-277 948	38 281	-5 483 831
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
MATERIEL DE BUREAU	-610 679	-4 088	73 833	-540 934
MATERIEL INFORMATIQUE	-2 647 655	-681 365	142 223	-3 186 796
MOBILIER	-2 245 911	-201 518	401 955	-2 045 474
TOTAL	-33 321 613	-4 228 331	657 947	-36 891 998

2.3. Immobilisations financières (en €)

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	VALEURS BRUTES			
	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	31/12/2025
PRETS	1 058 507	0	-29 415	1 029 092
DEPOTS DE GARANTIE	460 723	29 812	-108 345	382 190
TOTAL	1 519 230	29 812	-137 760	1 411 282

Il convient de préciser que les acquisitions d'immobilisations financières correspondent principalement à des appels complémentaires de dépôts de garantie (DG) relatifs aux biens loués par l'Opco EP.

Les cessions, quant à elles, résultent des remboursements des dépôts de garantie liés à la restitution de biens en 2025, notamment ceux afférents aux différents sites parisiens, consécutivement à l'emménagement sur le site « Le Phare ». Cela concerne en particulier le site de Rueil-Malmaison (95) et celui situé rue des Ardennes à Paris, etc. pour un montant total de - 67 K€.

Ces mouvements incluent également des dépôts de garantie liés aux véhicules loués, dont les remboursements lors des restitutions s'élèvent à -18 K€.

La ligne Prêts porte quant à elle sur la comptabilisation des avances effectuées dans le cadre des versements liés à l'effort construction pour lesquels un remboursement relatif à l'année 2005, a été constaté en 2025 à hauteur de 29 K€.

2.4. Valeurs Mobilières de Placement (en €)

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (en €)			
DESIGNATION	PRIX DE REVIENT	VALEURS BOURSIERES	PLUS VALUE LATENTE
COMPTES A TERME (CAT)	350 000 000	N/A	N/A
COMPTES SUR LIVRETS (CSL)	390	N/A	N/A
TOTAL	350 000 390		

Conformément à la réglementation en vigueur, les placements sont effectués :

- Sur des supports sécurisés de type monétaire ;
- À court-terme, d'une durée maximale d'un an.

Les valeurs mobilières de placement sont composées de Comptes À Terme (CAT) et de Comptes Sur Livrets (CSL).

2.5. Créances - État des échéances Au 31/12/2025 (en €)

Les créances sont à court terme et se décomposent comme suit :

CRÉANCES (en €)	ALT	PDC	CONV	VOL	MOYENS COMMUNS	CPF	FRANCE COMPÉTENCES	TOTAL
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE FONCTIONNEMENT	-	-	-	-	1 325 722	-	-	1 325 722
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	-	-	-	-	1 325 722	-	-	1 325 722
Etat	5 045 620	6 745 235	5 403 297	1 395 592	8 661 826	-	-	27 251 570
Cotisations à recevoir			102 554 393			-	-	102 554 393
France Compétences	1 112 106 913	61 525 798	-	-	-	-	-	1 173 632 711
Subventions&Prod à recevoir	2 619 734	2 578 279	-	4 615 040	4 474 020	-	-	14 287 073
Autres créances	139 880	956 703	2 040	997	543 065	-	-	1 642 685
TOTAL CRÉANCES	1 119 912 147	71 806 015	107 959 730	6 011 629	13 678 912	-	-	1 319 368 432
TOTAL GENERAL	1 119 912 147	71 806 015	107 959 730	6 011 629	15 004 634	-	-	1 320 694 154

2.6. Disponibilités (en €)

Les disponibilités nettes de l'Opco EP, d'un montant de 87,3 M€, sont réparties au sein de quatre réseaux bancaires et font l'objet de dispositifs de cash pooling distincts par réseau.

DISPONIBILITES	DEGRE DE LIQUIDITE		
	MONTANT BRUT	- 1 AN	1 A 5 ANS
BNP	330 851	330 851	0
CEPAL	6 953 381	6 953 381	0
CERA	76 935 055	76 935 055	0
CE IDF	3 152 499	3 152 499	0
AUTRES RESEAUX BANCAIRES	0	0	0
TOTAL GENERAL	87 371 785	87 371 785	0

2.7. Dettes - État des échéances à la clôture

Les tableaux ci-après précisent :

- ✓ Les dettes financières ;
- ✓ Les dettes d'exploitation ;
- ✓ Les produits constatés d'avance.

Et indiquent le degré d'exigibilité du passif.

2.7.1 Emprunts et Dettes financières (en €)

DETTE FINANCIERE	DEGRE D'EXIGIBILITE		
	MONTANT BRUT	- 1 AN	1 A 5 ANS
EMPRUNTS BANCAIRES	0	0	0
DEPOTS ET CAUTIONEMENTS	30	0	30
SOLDES CREDITEURS DE BANQUES	0	0	0
	0	0	0
TOTAL	30	0	30

2.7.2 Dettes d'Exploitation (en €)

Les dettes d'exploitation sont à court terme et se décomposent comme suit :

DETTE D'EXPLOITATION	ALT	PDC	CONV	VOL	MOYENS COMMUNS	CPF	France COMPETENCES	TOTAL
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-	-	-	14 199 783	-	-	-	14 199 783
TOTAL PCA	-	-	-	14 199 783	-	-	-	14 199 783
DETTE FOURNISSEURS ET CAP	2 685 234	815 340	101 917	67 945	5 502 646	-	-	9 173 083
France COMPETENCES	-	5 126 999	-	-	-	489 399	1 318 467	6 934 865
DETTE FINANCIERES	-	9 525 784	-	-	30	-	-	9 525 814
DETTE FORMATIONS ET CAP	1 097 628 295	64 972 908	40 787 122	15 264 934	-	-	-	1 218 653 259
DETTE FISCALES ET SOCIALES	-	-	16 989 987	-	13 853 665	-	-	30 843 652
DETTE SUR IMMOBILISATIONS	-	-	-	-	4 624 382	-	-	4 624 382
AUTRES DETTES	11 935 680	596 284	1 538 646	6 416 382	1 211 881	-	-	21 698 874
TOTAL DETTES	1 112 249 209	81 037 315	59 417 673	21 749 261	25 192 605	489 399	1 318 467	1 301 453 928
TOTAL GENERAL	1 112 249 209	81 037 315	59 417 673	35 949 044	25 192 605	489 399	1 318 467	1 315 653 711

Les produits constatés d'avance comprennent 14,2 M€ de collectes Volontaire encaissées mais non attachées à des engagements de formation.

2.8. Fonds propres et charges à payer pour EFF (en €)

2.8.1 Capitaux propres (en €)

FONDS PROPRES OPCO EP				
En €	SITUATION AU 31/12/2024	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION AU 31/12/2025
FONDS ASSOCIATIFS	385 945 877			385 945 877
REPORT A NOUVEAU	131 418 420	25 889 949		157 308 369
RESULTAT	25 889 949	40 004 272	-25 889 949	40 004 272
FONDS PROPRES OPCO EP	543 254 246	65 894 221	-25 889 949	583 258 518

2.8.2 Provisions

2.8.2.1 Autres Provisions (en €)

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	VALEURS BRUTES				
	31/12/2024	Transfert	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 998 254	0	963 111	-2 056 935	2 904 430
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE	24 614 349	0	953 193	-49 153	25 518 389
TOTAL	28 612 603	0	1 916 304	-2 106 088	28 422 819

Les autres provisions pour risques s'élèvent à **2,9 M€**, contre 4,0 M€ au 31/12/2024.

Elles correspondent aux :

- Provisions pour risques sociaux à hauteur de 1,7 M€ contre 2,8 M€ en 2024 ;
- Provisions pour risques envers des organismes de formation à hauteur de 0,3 M€ contre 0,2 M€ en 2024 ;
- Provisions pour risques envers des fournisseurs à hauteur de 0,9 M€ contre 1,0 M€ en 2024.

Les indemnités de fin de carrière de **25,5 M€** (contre 24,6 M€ en 2024) correspondent intégralement à la provision de l'indemnité retraite.

Depuis 2024, l'Opco EP a engagé des démarches auprès de son prestataire d'assurance CARDIF afin d'obtenir le remboursement des indemnités versées aux salariés partis à la retraite sur la période concernée.

Au titre de l'exercice 2025, et pour les départs intervenus au cours de l'année, un remboursement de 1 M€ a été obtenu. Celui-ci a pour effet de diminuer le niveau de la couverture tout en augmentant à concurrence le montant de la provision au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, en 2024, une demande de remboursement couvrant la période 2021 à 2024 avait été formulée, donnant lieu à un remboursement de 5,3 M€ versé par CARDIF à l'Opco EP en décembre 2024.

Hypothèses retenues pour le calcul de l'indemnité de fin de carrière :

Hypothèses retenues pour la PIDR		2024	2025
1) Taux d'actualisation		3,38%	3,96%
2) Taux de revalorisation des salaires		3,00%	3,00%
3) Taux de charges sociales			
	Cadres	47,36%	49,05%
	Non cadres	43,40%	45,19%
4) Table de turnover :			
	De 20 à 29 ans	0,22%	0,33%
	De 30 à 39 ans	0,75%	0,71%
	De 40 à 49 ans	0,77%	0,78%
	De 50 à 59 ans	N/A	N/A
	De 50 à 54 ans	0,34%	0,26%
	Au-delà de 55 ans	0,00%	0,00%

- 1) Le taux d'actualisation a évolué sur 2025 d'environ 0,6 point (contre 0,21 point en 2024) : 3,96 % au 31/12/2025 contre 3,38 % au 31/12/2024. Le taux spot a été retenu ;
- 2) La moyenne au 31/12/2025 des taux de revalorisation des salaires des 3 dernières années a été maintenue sur l'exercice, soit 3,0 % ;
- 3) La moyenne des taux de turnover au 31/12/2025 des 3 dernières années a également été maintenue sur l'exercice. Néanmoins, sur préconisation de l'actuaire, un taux de turnover nul a été appliqué pour la population de plus de 55 ans.

En conclusion, la reprise de provision retraite se décompose comme suit sur 2025 :

- Dotation de la provision d'indemnité retraite courante : 0,05 M€ ;
- Dotation de la provision liée au remboursement de la couverture CARDIF : 1 M€.

2.8.2.2 Charges à payer pour EFF (en €)

2.8.2.2.1 Charges à payer pour EFF Alternance éligible

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	0	0	18 014 634	36 741 665	73 270 385		128 026 684
B	Engagements et compléments	192 393	785 042	54 522	64 953	99 481	105 665 600	106 861 991
C = A + B	TOTAL I	192 393	785 042	18 069 156	36 806 618	73 369 866	105 665 600	234 888 674
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	192 393	785 042	2 840 312	12 585 773	36 702 035	24 888 041	77 993 596
E	Annulations de l'exercice N	0	0	15 228 844	11 980 894	6 772 433	0	33 982 170
F = D - E	TOTAL II	192 393	785 042	18 069 156	24 566 667	43 474 468	24 888 041	111 975 767
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	0	0	0	12 239 951	29 895 398	80 777 559	122 912 908

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	0	0	4 515 445	22 379 891	42 395 634		69 290 971
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N						105 665 600	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N						28,80%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N						30 431 693	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N						24 888 041	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	0	0	4 515 445	22 379 891	42 395 634		
M	Charge à payer pour engagements de financement de formation	0	0	0	1 929 836	5 763 137	50 345 866	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	0	0	1 929 836	5 763 137	50 345 866	58 038 839
Échéance à moins d'1 an								
Échéance à plus d'1 an								

2.8.2.2.2 Charges à payer pour EFF Alternance non éligible

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	0	0	1 394 460	2 503 491	3 492 652		7 390 604
B	Engagements et compléments	19 730	54 810	6 210	3 450	132 886	4 185 331	4 402 417
C = A + B	TOTAL I	19 730	54 810	1 400 670	2 506 941	3 625 538	4 185 331	11 793 021
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	19 730	54 810	418 827	774 001	1 067 193	439 798	2 774 359
E	Annulations de l'exercice N	0	0	981 843	360 173	220 513	0	1 562 529
F = D - E	TOTAL II	19 730	54 810	1 400 671	1 134 174	1 287 706	439 798	4 336 888
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	0	0	0	1 372 768	2 337 832	3 745 533	7 456 133

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	0	0	693 680	1 992 627	1 233 830		3 920 137
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N						4 185 331	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N						48,52%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N						2 030 723	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N						439 798	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	0	0	693 680	1 992 627	1 233 830		
M	Charge à payer pour engagements de financement de formation	0	0	0	412 312	222 196	1 714 811	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	0	0	412 312	222 196	1 714 811	2 349 318
Échéance à moins d'1 an								
Échéance à plus d'1 an								

2.8.2.2.3 Charges à payer pour EFF Alternance Contrats Apprentissage

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	70 736 982	166 935 956	228 973 885	494 831 609	1 443 150 433		2 404 628 863
B	Engagements et compléments	164 640	332 487	737 033	2 728 636	13 854 110	1 766 627 608	1 784 444 514
C = A + B	TOTAL I	70 901 622	167 268 443	229 710 917	497 560 245	1 457 004 543	1 766 627 608	4 189 073 378
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	1 591 207	5 438 896	20 008 604	220 233 832	724 132 223	422 986 446	1 394 391 207
E	Annulations de l'exercice N	54 612 486	131 272 324	138 374 942	118 078 838	297 732 400	0	740 070 991
F = D - E	TOTAL II	56 203 693	136 711 220	158 383 547	338 312 670	1 021 864 623	422 986 446	2 134 462 199
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	14 697 929	30 557 223	71 327 371	159 247 574	435 139 920	1 343 641 163	2 054 611 179

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	0	24 879 501	93 099 843	321 563 407	932 796 651		1 372 339 401
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N						1 766 627 608	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N						29,32%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N						518 016 594	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N						422 986 446	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	0	24 879 501	93 099 843	321 563 407	932 796 651		
M	Charge à payer pour engagements de financement de formation	0	0	2 095 955	11 789 366	188 860 917	825 624 569	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	0	2 095 955	11 789 366	188 860 917	825 624 569	1 028 370 806
Échéance à moins d'1 an								
Échéance à plus d'1 an								

2.8.2.2.4 Charges à payer pour EFF Alternance Contrats d'apprentissage stock

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	1 627 682	126 753	27 362	0	38 021		1 819 817
B	Engagements et compléments	0	0	0	0	0	0	0
C = A + B	TOTAL I	1 627 682	126 753	27 362	0	38 021	0	1 819 817
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	-35 180	-2 917	0	0	0	0	-38 096
E	Annulations de l'exercice N	1 662 861	115 783	27 362	0	38 021	0	1 844 026
F = D - E	TOTAL II	1 627 682	112 866	27 362	0	38 021	0	1 805 930
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	0	13 887	0	0	0	0	13 887

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	0	0	0	0	0		0
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N						0	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N						0,00%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N						0	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N						0	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	0	0	0	0	0		
M	Charge à payer pour engagements de financement de formation	0	0	0	0	0	0	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	0	0	0	0	0	0
Échéance à moins d'1 an								
Échéance à plus d'1 an								

2.8.2.2.5 Charges à payer pour EFF Alternance Apprentis sans contrat

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	0	0	0	0	0		0
B	Engagements et compléments	0	0	0	0	0	0	0
C = A + B	TOTAL I	0	0	0	0	0	0	0
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	0	-1 500	0	0	0	0	-1 500
E	Annulations de l'exercice N	0	1 500	0	0	0	0	1 500
F = D - E	TOTAL II	0	0	0	0	0	0	0
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	0	0	0	0	0		0
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N						0	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N						0,00%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N						0	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N						0	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	0	0	0	0	0		
M	Charge à payer pour engagements de financement de formation	0	0	0	0	0	0	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	0	0	0	0	0	0
Échéance à moins d'1 an								
Échéance à plus d'1 an								

2.8.2.2.6 Charges à payer pour EFF Alternance Promotion par l'alternance (Pro-A)

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	0	0	210 185	903 389	4 983 736		6 097 310
B	Engagements et compléments	479	107 321	1 118	0	30 638	8 122 539	8 262 095
C = A + B	TOTAL I	479	107 321	211 303	903 389	5 014 374	8 122 539	14 359 406
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	479	107 321	50 512	193 736	3 753 468	3 527 037	7 632 553
E	Annulations de l'exercice N	0	0	160 791	437 745	310 027	0	908 564
F = D - E	TOTAL II	479	107 321	211 303	631 481	4 063 495	3 527 037	8 541 116
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	0	0	0	271 908	950 879	4 595 502	5 818 289

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	0	0	38 866	424 698	4 067 003		4 530 567
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N						8 122 539	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N						15,48%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N						1 257 369	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N						3 527 037	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	0	0	38 866	424 698	4 067 003		
M	Charge à payer pour engagements de financement de formation	0	0	0	65 345	203 921	3 338 133	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	0	0	65 345	203 921	3 338 133	3 607 399
Échéance à moins d'1 an								
Échéance à plus d'1 an								

2.8.2.2.7 Charges à payer pour EFF PDC

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	951 066	1 526 475	18 125 730	17 652 598	51 678 315		89 934 184
B	Engagements et compléments	9 932	4 577	100 508	92 042	274 350	165 140 854	165 622 263
C = A + B	TOTAL I	960 999	1 531 052	18 226 237	17 744 640	51 952 665	165 140 854	255 556 446
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	59 923	78 266	3 047 496	5 271 079	32 755 691	86 630 626	127 843 081
E	Annulations de l'exercice N	521 573	1 014 198	10 654 160	7 265 410	4 806 090	0	24 261 430
F = D - E	TOTAL II	581 496	1 092 464	13 701 656	12 536 489	37 561 781	86 630 626	152 104 511
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	379 502	438 588	4 524 581	5 208 151	14 390 884	78 510 228	103 451 935

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	897 562	1 509 325	14 496 518	5 815 694	30 952 109		53 671 208
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N						165 140 854	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N						17,96%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N						29 651 444	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N						86 630 626	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	897 562	1 509 325	14 496 518	5 815 694	30 952 109		
M	Charge à payer pour engagements de financement de formation	372 038	438 589	4 524 581	592 444	0	52 258 180	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	372 038	438 589	4 524 581	592 444	0	52 258 180	58 185 832
Échéance à moins d'1 an								
Échéance à plus d'1 an								

2.8.2.2.8 Charges à payer pour EFF Conventionnel

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	124 818	1 040 522	4 062 195	21 483 471	67 704 563		94 415 569
B	Engagements et compléments	9 046	1 078	14 089	52 601	405 622	78 001 663	78 484 099
C = A + B	TOTAL I	133 864	1 041 600	4 076 285	21 536 072	68 110 185	78 001 663	172 899 668
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	7 669	80 323	913 928	8 207 237	44 356 996	41 119 191	94 685 345
E	Annulations de l'exercice N	76 692	800 044	2 188 548	6 498 602	4 194 382	0	13 758 269
F = D - E	TOTAL II	84 361	880 368	3 102 476	14 705 840	48 551 378	41 119 191	108 443 614
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	49 503	161 232	973 808	6 830 232	19 558 807	36 882 472	64 456 054

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	106 123	1 029 116	3 132 724	13 584 434	49 659 392		67 511 790
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N						78 001 663	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N						17,93%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N						13 985 698	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N						41 119 191	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	106 123	1 029 116	3 132 724	13 584 434	49 659 392		
M	Charge à payer pour engagements de financement de formation	44 363	161 232	973 808	5 429 798	5 708 019	22 947 478	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	44 363	161 232	973 808	5 429 798	5 708 019	22 947 478	35 264 697
Échéance à moins d'1 an								
Échéance à plus d'1 an								

2.8.2.2.9 Charges à payer pour EFF Volontaire

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	294 444	353 935	900 957	4 303 452	21 237 900		27 090 688
B	Engagements et compléments	14 538	0	4 862	3 667	43 131	19 594 008	19 660 205
C = A + B	TOTAL I	308 982	353 935	905 819	4 307 119	21 281 031	19 594 008	46 750 894
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	11 655	7 955	152 588	2 050 515	15 850 465	6 887 796	24 960 975
E	Annulations de l'exercice N	187 964	287 618	464 639	1 930 594	3 446 562	0	6 317 376
F = D - E	TOTAL II	199 620	295 573	617 227	3 981 109	19 297 026	6 887 796	31 278 351
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	109 362	58 362	288 592	326 010	1 984 005	12 706 212	15 472 543

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	0	0	843 748	4 084 426	18 435 422		23 363 596
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N						19 594 008	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N						9,53%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N						1 867 794	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N						6 887 796	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	0	0	843 748	4 084 426	18 435 422		
M	Charge à payer pour engagements de financement de formation	0	0	288 592	326 010	1 984 005	10 838 418	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	0	288 592	326 010	1 984 005	10 838 418	13 437 025
Échéance à moins d'1 an								
Échéance à plus d'1 an								

2.8.2.2.10 Charges à payer pour EFF CPF

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	205 115	0	0	0	0		205 115
B	Engagements et compléments	26 651	0	0	0	0	0	26 651
C = A + B	TOTAL I	231 766	0	0	0	0	0	231 766
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	6 151	0	0	0	0	0	6 151
E	Annulations de l'exercice N	28 821	0	0	0	0	0	28 821
F = D - E	TOTAL II	34 972	0	0	0	0	0	34 972
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice	196 794	0	0	0	0	0	196 794

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		2020 et antérieurs	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	151 942	0	0	0	0		151 942
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N						0	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N						0,00%	
K = I x J	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N						0	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N						0	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	151 942	0	0	0	0		
M	Charge à payer pour engagements de financement de formation	0	0	0	0	0	0	
N = H - L + M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	0	0	0	0	0	0
Échéance à moins d'1 an								
Échéance à plus d'1 an								

2.8.2.2.11 Synthèse Charges à payer pour EFF

CAP	ALTERNANCE	PDC	CONV	VOL	CPF	TOTAL
CAP au 31/12/2024	1 450 081 077	53 671 208	67 511 790	23 363 596	151 942	1 594 779 612
Augmentation	1 092 366 362	58 185 832	35 264 697	13 437 025	-	1 199 253 917
Diminution	- 1 450 081 077	- 53 671 208	- 67 511 790	- 23 363 596	- 151 942	- 1 594 779 612
CAP au 31/12/2025	1 092 366 362	58 185 832	35 264 697	13 437 025	-	1 199 253 917

2.9. Produits et Charges Exceptionnels

en €

RESULTAT EXCEPTIONNEL	ALT	PDC	CONV	VOL	CPF	France COMPETENCES	TOTAL
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
FONCTIONNEMENT FORMATION	63 922	4 931	2 631	661			72 145 -
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	63 922	4 931	2 631	661	-	-	72 145
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
FONCTIONNEMENT FORMATION	2 903	224	119	30			3 276 -
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 903	224	119	30	-	-	3 276
RESULTAT EXCEPTIONNEL	61 019	4 707	2 512	631	-	-	68 869

La réforme du Plan Comptable Général 2025 a simplifié la présentation du résultat exceptionnel et en a précisé le périmètre en instaurant une définition plus restrictive.

Désormais, le résultat exceptionnel est strictement limité aux produits et charges résultant :

- d'un événement majeur et inhabituel ;
- d'un changement de méthode comptable comptabilisé en résultat et non en capitaux propres ;
- de corrections d'erreurs portant sur des écritures n'ayant pas impacté les capitaux propres.

Les produits et charges ne répondant pas à ces critères sont désormais comptabilisés en **Autres charges** ou **Autres produits**.

Au 31 décembre 2025, le résultat exceptionnel est bénéficiaire à hauteur de 0,07 M€, contre un résultat déficitaire de - 0,9 M€ en 2024.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2025 est principalement constitué des versements de mandataires judiciaires relatifs à des collectes sur exercices antérieurs (produit exceptionnel de 0,07 M€, contre 0,09 M€ en 2024).

À l'inverse, l'exercice 2024 intégrait en charges exceptionnelles :

- des indemnités de résiliation anticipée de contrats pour 0,6 M€ ;
- une provision pour litige relative au site de la rue Hélène pour 0,2 M€ ;
- la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut pour 0,2 M€.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Effectifs

	Effectifs inscrits - fin de période			ETP annuels moyens		
	au 31/12/2024	au 31/12/2025	Variation	2024	2025	Variation
Cadres et assimilés	633	649	16	635	637	3
Employés	465	464	-1	473	455	-18
TOTAL *	1 098	1 113	15	1 107	1 092	-15
<i>* dont CDD</i>	6	13	7	13	10	-3

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations et des avantages en nature pour l'exercice clos au 31/12/2025, versé aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à **688 K€**.

3.2. Engagements Hors Bilan (en €)

Néant.

3.3. Commissaires aux Comptes

Le Conseil d'administration du 11 juin 2025 a nommé le cabinet Deloitte en tant que commissaire aux comptes de l'Opco EP pour les exercices comptables allant de 2025 à 2030 conformément à l'article L623-3 du Code de Commerce qui prévoit que le mandat des commissaires aux comptes est d'une durée de six exercices.

3.4. Calcul des Disponibilités Excédentaires (en €)

Conformément au décret n°2025-558 du 21 juin 2025 relatif à la répartition des contributions affectées au financement de la formation professionnelle et à l'alternance, ainsi qu'au plafonnement des fonds propres des opérateurs de compétences. (Art. R. 6332-27, R. 6332-29 et Art. 2).

Conformément à l'article 2 du décret n°2018-2019 du 21 décembre 2018 relatif à l'agrément et fonctionnement des opérateurs de compétences, des fonds d'assurance formation des non-salariés et au contrôle de la formation professionnelle, les modalités de calcul et de reversement des disponibilités excédentaires mentionnées au deuxième alinéa R. 6332-29 du code du travail.

Les disponibilités excédentaires présentes sur la section dédiée aux actions utiles au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de cinquante salariés sont reversées à France Compétences.

Excédents 2025 - Décret n°2018-1209 du 21 décembre 2018

Décret n°2022-956 du 29 juin 2022 - art.1

Article R6332-27

Evaluation des disponibilités excédentaires

PDC	31/12/2025
Montant des disponibilités (valeur liquidative)	15 474 226
Compte de liaison inter agréments	1 497 602
Total trésorerie avant retraitement	16 971 828
Retraitement selon accord	0
Total trésorerie après retraitement	16 971 828
Total des charges admises en ded	147 319 033
1/3 du Montant des charges comptabilisées	49 106 344
Montant des disponibilités excédentaires	-32 134 516

ALTERNANCE	31/12/2025
Montant des disponibilités (valeur liquidative)	2 527 734
Compte de liaison inter agréments	-191 971
Total trésorerie avant retraitement	2 335 764
Retraitement	0
Total trésorerie après retraitement	2 335 764
Total des charges admises en ded	1 242 047 426
1/3 du Montant des charges comptabilisées	414 015 809
Montant des disponibilités excédentaires	-411 680 045

Excédents 2025 - Décret n°2025-558 du 21 juin 2025 - art.1 & art.2

Article R6332-27

Evaluation des disponibilités excédentaires

PDC	31/12/2025
Fonds propres N-1	44 143 367
Résultat de l'exercice N	-21 051 891
Total des fonds propres au 31/12/N	23 091 475
Total des produits de formation au 31/12/N	119 763 175
% des produits de formation (15%)	17 964 476
Montant du reversement d'excédent de trésorerie PDC	5 126 999

ALTERNANCE	31/12/2025
Fonds propres N-1	0
Résultat de l'exercice N	0
Total des fonds propres au 31/12/N	0
Total des produits de formation au 31/12/N	1 247 055 915
% des produits de formation (15%)	187 058 387
Montant du reversement d'excédent de trésorerie ALTERNANCE	-187 058 387

3.5. Indicateurs de performance et de solvabilité

Indicateur		Méthode de calcul	Description	2025			2024
				Ratio	Numérateur (en M€)	Dénominateur (en M€)	
B I L A N	Autonomie Financière	Capitaux propres / Total Bilan	Niveau d'indépendance financière de l'OPCO	30%	583,3	1 917,8	24%
	Liquidités propres	Fonds propres - immobilisations nettes / Capitaux propres	Part liquide des fonds propres	73%	423,5	583,3	71%
	Trésorerie	Trésorerie nette / Total ressources (contributions attribuées + supplémentaires + subventions)	Niveau de trésorerie au 31/12 par rapport aux ressources de l'exercice	29%	437,4	1 508,7	33%
R E S S O U R C E	Contributions attribuées	Dotations France Compétences (Péréquation et dotations Alternance et PDC) / Total ressources (contributions attribuées + supplémentaires + subventions)	Part des contributions attribuées / Total des ressources	90%	1 364,5	1 508,7	92%
	Contributions supplémentaires - Conventionnelle	Collecte conventionnelle / Total ressources (contributions attribuées + supplémentaires + subventions)	Part de la collecte conventionnelle / Total des ressources	7%	100,2	1 508,7	7%
	Contributions supplémentaires - Volontaire	Versements volontaires / Total ressources (contributions attribuées + supplémentaires + subventions)	Part des versements volontaires / Total des ressources	2%	23,3	1 508,7	0%
	Subventions	Subventions / Total ressources (contributions attribuées + supplémentaires + subventions)	Part des subventions / Total des ressources	1%	15,2	1 508,7	1%
M O Y E N S	Fonct°1	Frais de fonctionnement / Total ressources (contributions attribuées + supplémentaires + subventions)	Part des ressources dédiées aux frais de fonctionnement (indicateur COM)	8%	126,9	1 508,7	8%
	Fonct°2	Frais de fonctionnement / Engagements bruts	Montants dépensés en fonctionnement rapportés aux coûts des formations engagées	6%	126,9	2 158,1	5%

Actif (M€)	31/12/2025	31/12/2024	Passif (M€)	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations	159,7	155,4	Fonds propres	583,3	543,3
Valeur brute (coût d'acquisition)	232,6	222,6	Provisions pour risques et charges	28,4	28,6
- Amortissements cumulés	-72,8	-67,1			
Créances d'exploitation	1 320,7	1 638,6	Dettes d'exploitation	1 306,1	1 729,6
Trésorerie	437,4	507,4	Soldes créditeurs de banques	0,0	0,0
Disponibilités	87,4	157,1	(dettes financières)		
Valeurs mobilières de placement	350,0	350,3			
Total Actif	1 917,8	2 301,4	Total Passif	1 917,8	2 301,4